



Les 4 cadrans



Janvier 2019 Journal Municipal d'information de la commune de CHATELUS-MALVALEIX Janvier 2019

Le mot du Maire

Malgré un contexte économique difficile, l'équipe municipale ne ménage pas ses efforts pour réaliser des investissements indispensables aux Castelluciens, sans augmentation des impôts locaux depuis 20 ans.

Avec la parution de ce journal qui se veut d'informations (vérifiables sur pièces en Mairie), on se doit de revenir sur les « événements » de l'été 2018 qui ont créé un sentiment de malaise au sein de la population : la pompe à essence et l'arrêt de péril imminent, 5 rue de l'Eglise.

Ces deux affaires, dont l'une a pris une tournure judiciaire, suite au recours déposé par une personne, l'autre d'ordre privé, auront au final un coût que les Castelluciens devront supporter (cf pages 12 et 29).

Néanmoins, malgré ces problèmes, certains travaux ont été réalisés : quincaillerie multiservices, aménagement

du Plan d'eau de la Prugne avec la Communauté de Communes, travaux confortatifs à la gendarmerie, aménagement et extension du Centre de Secours des Sapeurs Pompiers.

D'autres travaux sont en cours ou à venir (cf pages 17 à 19).

En projet, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'extension des ateliers techniques rue de la Marche (cf page 20), la création d'un Pôle Santé s'inscrivant dans le Projet Territorial de Santé mis en œuvre par la Communauté de Communes (cf page 21), le diagnostic en vue de travaux de restauration de l'église.

En raison d'un effectif réduit cet été, certaines tâches d'entretien (fauchage, désherbage) n'ont pu être effectuées aussi bien que par le passé, d'autant que l'usage des pesticides est interdit pour les collectivités. Face aux difficultés rencontrées sur le terrain, dans les dossiers, nos équipes techniques et administratives ont toujours œuvré dans l'inté-

rêt de la population avec un grand sens du service public : qu'elles en soient remerciées !

En ce début d'année, prenons du recul et regardons l'avenir avec confiance. Les atouts de notre commune sont nombreux à divers titres :

-Une gamme de commerces et services induisant plus de 150 emplois sur une commune de 600 habitants.

-Une situation financière saine qui permet de réaliser les investissements, sans faire d'emprunts, depuis 2016 (cf pages 6 et 7).

-Un attrait touristique reconnu avec des retombées commerciales (2 plans d'eau aménagés, hameau de 8 gîtes et bientôt une piste de pump track).

-Le nombre de transactions immobilières -plus de 20 depuis 2017- est un signe qui ne trompe pas.

-La dynamique impulsée par les nombreuses associations qu'elles soient culturelles, sportives ou de loisirs. Que tous les bénévoles qui s'y impliquent en soient remer-

ciés !

On ne peut que se réjouir quand l'ensemble de ces atouts attire sur notre territoire de nouvelles populations et des porteurs de projets. Sachons

saisir ces opportunités quand elles se présentent, encourageons-les et restons solidaires dans l'intérêt de notre commune, donc de nous tous !

Le Conseil Municipal se

joint à moi pour présenter nos meilleurs vœux à chacun d'entre vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Bonne lecture à tous !

Jean-François BOUCHET

SOMMAIRE

Page 1 à 2	:	Le mot du Maire
Page 3 à 5	:	Les tarifs des services communaux
Page 6 à 7	:	Compte Administratif et Budget Principal de la commune
Page 8 à 9	:	Compte Administratif et Budget Assainissement de la commune
Page 10 à 16	:	Les travaux réalisés
Page 17 à 19	:	Autres travaux
Page 20 à 25	:	Projets
Page 26 à 40	:	Divers (PLU, Elagage sur le domaine public, Urbanisme, Arrêté de péril imminent, S.I.P.C., Collecte ordures ménagères, zéro pesticide, Charte forestière, ...etc)
Page 42 à 46	:	Les écoles et les Accueils de Loisirs
Page 48 à 61	:	La vie des Associations communales (Club de Aînés, ACCA, Sapeurs Pompiers, Club omnisports, Fêtes et loisirs, Bibliothèque Municipale, Chœur de l'Amitié ...)
Page 63 à 69	:	La vie des autres associations et services (ADPBC, Chantier d'Insertion, Ecole de Pêche, EHPAD)
Page 70	:	Les pharmacies de garde en 2019
Page 71	:	L'état civil en 2017 et 2018

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Camping :

- Forfait par adulte :	6,00 €
- Forfait par enfant (âgé entre 3 ans et 12 ans) :	3,00 €
- Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans	
- Branchement électrique :	4,00 €
- Garage mort :	1,50 €
- Jeton sèche-linge :	3.00 €
- Jeton lave-linge :	3.00 €

Précision :

les chèques-vacances sont également autorisés pour le règlement des nuitées au camping.

Pêche au Plan d'eau de la PRUGNE :

Matinée	:	4,00 €
Après-midi	:	4,00 €
Journée	:	6,00 €
Semaine	:	30,00 €
Année* - Personnes domiciliées sur la commune	:	70,00 €
Année* - Personnes extérieures à la commune	:	100,00 €

* Ouverture :

☑ A compter de la veille de Pâques et jusqu'au 31 mai : tous les samedis, dimanches, lundis et jours fériés ;

☑ De juin à septembre : tous les jours

Pêche brochets et sandres au Plan d'eau de la ROUSSILLE (hiver uniquement) :

La pêche du brochet est organisée 4 week-ends, en Décembre.

Le coût de l'inscription à la journée est de : 12,00 €

Ecole :

Restauration scolaire :

- Coût du repas/ jour : 2,70 €

Garderie périscolaire : à partir de 7 h 30 et de 16 h30 à 18 h

Gratuite

Cimetière :

Les tarifs de concession au cimetière ont été fixés en 2001 ainsi qu'il suit :

- 12 €/ m²

Depuis le 01^{er} février 2013, les tarifs suivants sont applicables à chaque case du columbarium :

- 30 ans : 400 €

Par délibération du 30 septembre 2013, le Conseil municipal a fixé les tarifs pour la reprise des concessions et des tombes comme suit :

- moins de 2 mètres de largeur : 400 €

- de 2 à 3 mètres : 500 €

- plus de 3 mètres avec pierre tombale : 600 €

TARIFS ASSAINISSEMENT

Années 2017-2018

Désignation	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Abonnement assainissement	48.38 €	48.42 €
Prix du m ³ assainissement	0.90 €	0.91 €

TARIFS EAU (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Cresue)

Années 2017-2018

Désignation	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Abonnement eau	93.76 € TTC	98.02 € TTC
Prix du m ³ eau	1.63 € HT	1.70 € HT

Loyers perçus en 2018 :

	Montant
<u>Administrations, Banques</u> (Gendarmerie, la Poste)	63 348.00€
<u>Commerces</u> (Quincaillerie *, Salon de Coiffure, Fleuriste, Boulangerie-Pâtisserie, Casino Shop)	32 287.00 €
<u>11 Logements</u> (Place des Barrières, Place de la Liberté, Place Chabrol)	31 747.00 €
TOTAL	127 382.00 €

* Pas de loyer en 2018 du fait des travaux

PLANS D'EAU DE LA ROUSSILLE et de LA PRUGNE BILAN TOURISTIQUE

Année	Camping	Bar de la Plage, Pêche, VTT	Location des gîtes	TOTAL
2017	4 169.00 €	5 352.00 €	24 382.00 €	33 903.00 €
2018	4 228.00 €	6 348.00 €	25 849.00 €	36 425.00 €

CONTRATS DE MAINTENANCE 2018

Prestations annuelles	Montant H.T
Entretien des chaudières à gaz (école, logements, camping)	875.00 €
Entretien du désableur et du déversoir d'orage (station d'épuration)	374.00 €
Entretien des extincteurs	891.00 €
Entretien des bornes incendies	924.00 €
Entretien pour l'alarme à l'église et télésurveillance	361.00 €
Contrat entretien cloches de l'église et Mairie	277.00 €
Vérification périodiques réglementaires (installations électriques, sécurité incendie, installations gaz)	404.00 €

BUDGET PRINCIPAL 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Dépenses

Chapitre	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
023 - Virement à la section d'Investissement	183 080.00 €		187 826.00 €
011- Charges à caractère général (fournitures, entretien et travaux sur les bâtiments et la voirie, taxes foncières, autres frais relatifs à la gestion courante de la commune)	248 600.00 €	207 117.35 €	228 600.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés (rémunérations de l'ensemble du personnel de la commune et cotisations sociales)	306 100.00 €	263 594.39 €	261 100.00 €
65 - Autres charges de gestion courante (cotisations, subventions aux associations, cotisations aux syndicats et organismes de regroupement et indemnités des élus)	84 800.00 €	74 768.34 €	79 800.00 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	28 000.00 €	25 613.17 €	26 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 975.53 €	675.80 €	3 126.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	24 213.00 €	24 869.14 €	24 213.00 €
TOTAL	877 768.53 €	596 638.19 €	810 665.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitres	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
002- Excédent de fonctionnement reporté	162 861.53 €	162 861.53 €	93 994.64 €
013-Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	45 500.00 €	46 612.20 €	20 500.36 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (produits du camping, de la pêche, recettes de restauration scolaire...etc)	38 600.00 €	31 354.66 €	31 600.00 €
73 -Impôts et taxes	302 000.00 €	312 429.93 €	305 037.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	169 274.00 €	210 962.27 €	194 000.00 €
75 - Autres produits de gestion (loyers des logements communaux et commerces, gîtes)	144 00.00 €	160 240.65 €	150 000.00 €
76 - Produits financiers (revenu des valeurs mobilières et placements)	50.00 €	32.16 €	50.00 €
77 - Produits exceptionnels		40.00 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 483.00 €	16 099.43 €	15 483.00 €
TOTAL	877 768.53 €	940 632.83 €	810 665.00 €

Excédent de fonctionnement cumulé 2017 : 343 994.64 € (940 632 € - 596 638 €)
dont virement à la Section d'Investissement : 250 000.00 €
et excédent de fonctionnement reporté : 93 994.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles

Chapitre	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
001– Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	130 824.83 €	130 824.83 €	95 800.30 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	95 800.00 €	95 404.81 €	98 800.00 €
21– Immobilisations corporelles	6 000.00 €		3 000.00 €
10 – Dotations, fonds et réserves	21 005.00 €	21 004.50 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 483.00 €	16 099.43 €	15 483.00 €
TOTAL des opérations d'investissement	443 712.17 €	120 745.55 €	505 655.70 €
TOTAL	712 825.00 €	384 079.12 €	718 739.00 €

Recettes réelles

Chapitre	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
021 - Virement de la section d'Investissement	183 080.00 €		187 826.00 €
10– Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	40 000.17 €	77 658.27 €	10 000.00 €
1068– Excédent de fonctionnement capitalisé	140 882.83 €	140 882.83 €	250 000.00 €
13– Subventions d'investissement reçues (dotations et subventions perçues, dans le cadre des opérations d'investissement)	312 433.00 €	31 840.74 €	245 700.00 €
165– Dépôts et cautionnement reçus	1 000.00 €	1 811.18 €	1 000.00 €
27– Autres immobilisations financières	11 216.00 €	11 216.66 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	24 213.00 €	24 869.14 €	24 213.00 €
TOTAL	712 825.00 €	288 278.82 €	718 739.00 €

<u>Solde des restes à réaliser en 2017</u>	: 100 325 €
<u>Solde de l'exercice 2017 (384 079 € - 288 278 €)</u>	: 95 800 €
<u>Besoin de financement</u>	: 196 125 €
<u>Prélèvement sur la section de fonctionnement</u>	: 250 000.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
011- Charges à caractère général (fournitures, achat d'eau, compteurs, entretien et réparation)	32 647.00 €	16 998.23 €	35 646.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés (remboursement gestion technique des réseaux d'eau)	10 000.00 €	4 692.57 €	5 000.00 €
014 - Atténuation de produits (reversement pollution et modernisation des réseaux à Agence de l'eau)	12 539.00 €	9 397.00 €	4 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante (créances irrécouvrables)	1 500.00 €	508.71 €	3 600.00 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	100.00 €		
67 - Charges exceptionnelles (titres annulés)	4 452.00 €	3 651.70.00 €	1 000.00 €
042 - Dotations aux amortissements des immobilisations	9 388.00 €	9 387.15 €	3 051.00 €
TOTAL	70 626.00 €	44 635.36 €	52 297.00 €

Recettes

Chapitres	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
002- Excédent de fonctionnement reporté	41 525.89 €	41 525.89 €	25 196.76 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (vente d'eau aux abonnés, redevances de l'Agence de l'eau, ...etc)	29 000.11 €	28 108.26 €	27 000.24 €
75- Autres produits de gestion courante	100.00 €	87.90 €	100.00 €
77- Produits exceptionnels		110.07 €	
TOTAL	70 626.00 €	69 832.12 €	52 297.00 €

Excédent de fonctionnement cumulé 2017 : 25 196.76 € (69 832 € - 44 635 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles

Chapitre	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
001– Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 112.26 €	22 112.26 €	
TOTAL des opérations d'investissement	58 387.00 €	12 219.19 €	64 437.00 €
TOTAL	80 499.26 €	34 331.45 €	64 437.00 €

Recettes réelles

Chapitre	Prévu 2017	Réalisé 2017 ou CA 2017	Propositions 2018
001– Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2017			43 948.98 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	10 539.26 €	10 270.64 €	2 001.02 €
13– Subventions d'investissement reçues (dotations et subventions perçues dans le cadre des opérations d'investissement)	56 920.00 €	54 970.94 €	15 436.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 652.00 €	3 651.70 €	
040 - Quote-part des subventions d'investissement sur exercices	9 388.00 €	9 387.15 €	3 051.00 €
TOTAL	80 499.26 €	78 280.43 €	64 437.00 €

Excédent d'Investissement cumulé 2017 : 43 948.98 € (78 280 € - 34 331 €)

TRAVAUX REALISES

Redynamisation du Centre-Bourg (suite)

Création d'un commerce multi-services

(Quincaillerie et Pompe à essence)



Le site, il y a quelques décennies ...avec, sur la place : un bâtiment abritant la bascule publique et un arbre...

Toujours avec le même souci de poursuivre la redynamisation du Centre-Bourg et comme nous vous en avons informés dès janvier 2017, dans un journal municipal, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la quincaillerie, en y adjoignant une pompe à essence.

Ci-dessous, l'historique des décisions prises en réunions de Conseil Municipal et les étapes du projet...sans parler des différents contacts privés, soit au domicile de la riveraine, soit en Mairie, depuis 2017 ;

-06/07/2016 : lettre réponse du

notaire indiquant que les terrains situés « à l'extérieur du Bourg », classés zone artisanale dans le PLU, ne sont pas à vendre ;

-26/09/2016 :

*Adoption par le Conseil Municipal d'un plan de financement pour une opération globale « quincaillerie et Station essence » ;

*Demande de subvention DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) auprès de la Préfecture ;

-07/01/2017 :

Vœux de la Municipalité avec

présentation du projet ;

-01/03/2017 :

La Préfecture accorde la subvention DETR ;

-24/04/2017 :

*Le Conseil Municipal mandate le Maire pour le lancement du dossier de consultation des entreprises ;

*Le Maire informe le Conseil que **M. Gaudon est d'accord pour porter le projet de création de la station essence, place des Barrières.** La commune prend seulement à sa charge les travaux de terrassement ;

*Décision de tenir une réunion publique lorsqu'un maximum d'éléments seront réunis (plans de financement, ...etc)

-21/08/2017 :

Arrêté accordant le Permis de Construire de la quincaillerie (signature du 1er Adjoint) ;

-05/09/2017 :

Signature d'une convention entre la Commune et **M. Gaudon** précisant que les deux projets « Quincaillerie et Pompe à essence » sont indissociables ;

-06/10/2017 :

Réunion publique Salle des

Fêtes ;

-Octobre 2017 :

Début des travaux de la quincaillerie ;

-06/01/2018 :

Vœux de la Municipalité qui fait état de l'avancement des travaux ;

-22/01/2018 :

Autorisation donnée au Maire pour signer une Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), afin de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive sur la Place des Barrières ;

-03/04/2018 :

***Arrêté accordant le Permis de Construire la Pompe à essence (signature du 1er Adjoint), suite aux avis favorables des adminis-**

trations concernées pour conformité ;

***Affichage, en Mairie et Place des Barrières, du Permis de Construire ;**

-22/05/2018 :

***Lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme Larigauderie, en date du 19 Avril 2018, portant recours gracieux, d'une validité de 2 mois, sur le projet de la station essence ;**

***Permission de voirie accordée à M. Gaudon, avec la mise à disposition d'une partie de la Place des Barrières et instauration d'une redevance d'occupation du domaine public, d'un montant de 360 € /an.**

-11/06/2018 :

Accord du Conseil Municipal pour signature d'un bail commercial, d'une durée de 9 ans,

moyennant un loyer mensuel de 600.00 € ;

-09/07/2018 :

Début des travaux de terrassement, avec enfouissement et scellement de la cuve ;

-19/07/2018 :

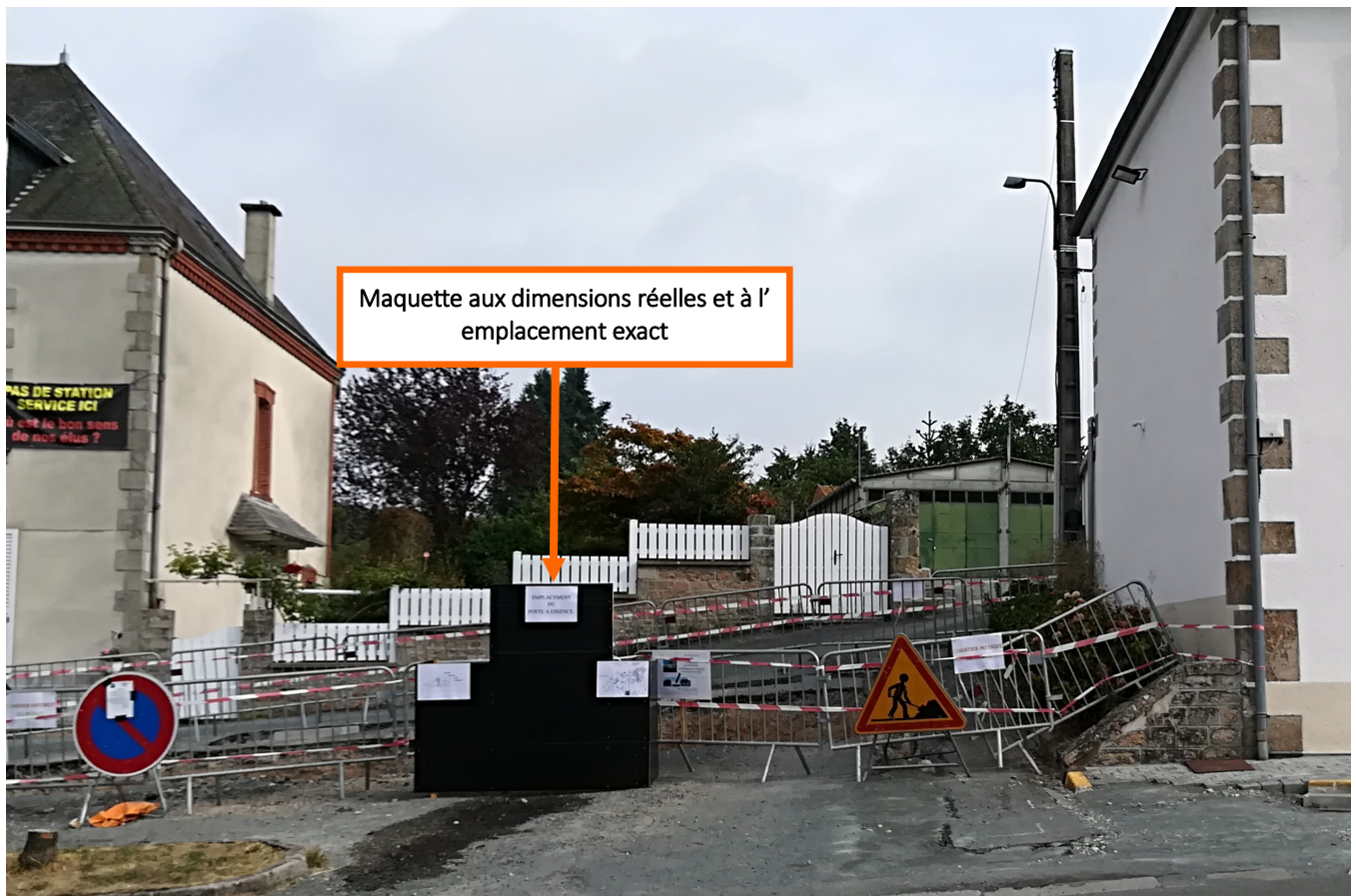
Dépôt par Mme Larigauderie d'un recours en référé, devant le Tribunal Administratif de Limoges ;

-16/08/2018 :

Suspension du Permis de Construire la station essence par le Tribunal Administratif de Limoges.

Motif retenu :

***délégation de signature du 1er Adjoint non conforme, en matière d'urbanisme ;**



-16/08/2018 et courant septembre :

Distribution d'une lettre d'information municipale établissant la réalité des faits ;

-28/08/2018 :

Installation de la maquette de la pompe essence, en reprenant les dimensions réelles, ainsi que son emplacement (voir photo) ;

-07/09/2018 :

Arrêté du Maire portant rectification du Permis de Construire du

03/04/2018, suite à une erreur de compétence ;

-17/09/2018 :

Pour défendre les intérêts de la Commune, l'autorisation est donnée au Maire pour signer la convention d'honoraires présentée par l'Avocat pour un montant de 4 800.00 €, bien sûr à la charge de la collectivité ..., donc des Castelluciens ;

-10/10/2018 :

Irrecevabilité de l'arrêté rectificatif du Permis de Construire par le

Tribunal Administratif qui demande un Permis de Construire modificatif ;

Quant à la quincaillerie, les travaux sont achevés depuis juillet 2018, mais les locaux ne sont pas encore emménagés, ce qui cause un préjudice financier conséquent de 600.00 € par mois pour la commune, pénalité qui ne trouvera sa conclusion que lors de la mise en service de la pompe à essence (Cf convention du 05/09/2017) .



Pendant les travaux



L'intérieur



La façade

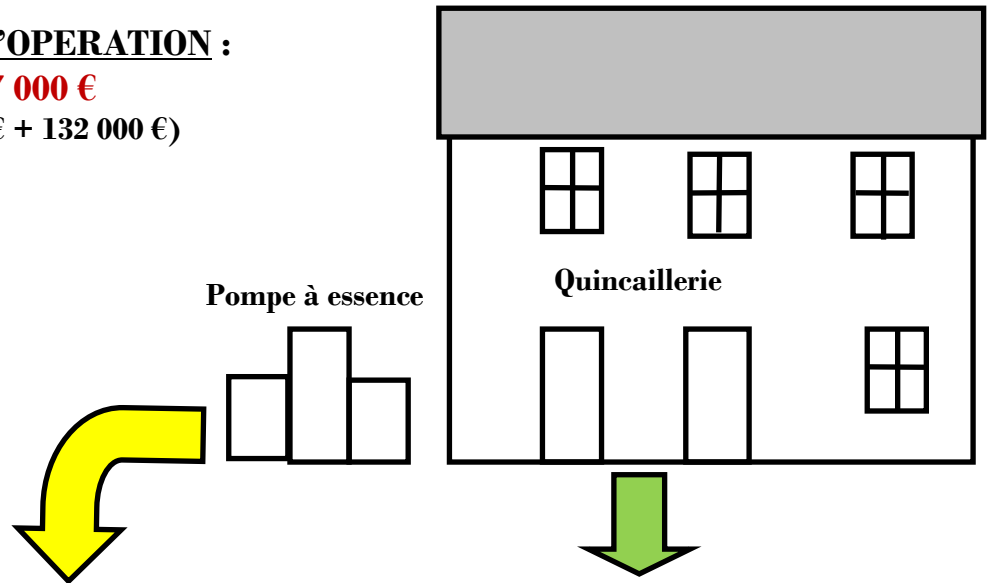


L'arrière

Maintenant

COÛT DE L'OPERATION :

357 000 €
(225 000 € + 132 000 €)



132 000 € dont

-Ets GAUDON : **120 000.00 €**
-DETR : **4 000 €**
-COMMUNE : **8 000 €**

225 000 € dont

-subvention Etat (DETR) : **66 714.00 €**
-Fonds de Concours (Communauté de Communes
Portes de la Creuse en Marche) : **30 000.00 €**
-Reste à charge pour la Commune : **128 286.00 €**

NOTRE OBJECTIF :

-**FINIR CES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC DANS L'APAISEMENT**, pour que les Castelluciens bénéficient de ce service, enfin revenu, sans avoir à parcourir des kilomètres.

-Pour redonner à notre commune tout son éclat, la Municipalité, cette fois à son initiative, invitera les médias (Presse, radio, Télévision) pour une « visite guidée », afin de réaliser un reportage, mettant en avant nos atouts : les services publics et privés, les commerces et l'artisanat, l'agriculture, le tourisme, les associations.

L'ensemble de ces activités regroupe quand même plus de 150 emplois.

-Offrir aux Castelluciens un confort de vie au plus près de chez eux et contribuer à attirer la population des communes voisines.

Tour d'horizon des activités de la Commune

LES SERVICES

Mairie, Collège, Gendarmerie, Centre d'Exploitation du Département, Gymnase, Centre de Secours des Sapeurs Pompiers, Chantier d'Insertion de l'A.D.P.B.C., Services Techniques de la

Commune, Ecole Elémentaire, Accueil de Loisirs (ALSH) et Louloubus de la Communauté de Communes, Squat ados de l'ADPBC, Assistantes Maternelles et Familles d'Accueil, Bibliothèque, EHPAD, Bureau de

Poste, Banque, Compagnie d'Assurances, Agence Immobilière, Cabinet médical (médecins et infirmiers), Pharmacie, Naturopathe, Vétérinaire, Taxi, Ambulance, Pompes Funèbres.

Les Entreprises, les Commerces et l'Artisanat

Exploitation de carrières et béton, Transports, Voyages, Fioul, Entretien parcs et jardins; Fleuriste, Boulangerie-

Pâtisserie, Dépôt de pain artisanal, Supérette, Boucherie-Charcuterie, Salon de coiffure, Couturière, Auberge de Pays, Quincaillerie

multi-services, Atelier de Sculpture, Pizzaiolo le mercredi, Marché le vendredi, Bar de la plage l'été.

Les Exploitations agricoles

Douze exploitations agricoles

Les Associations

A.C.C.A., Amicale des Sapeurs Pompiers, Amis de la Bibliothèque, Arche Musicale,

Chœur de l'Amitié, Club des Aînés, Club Omnisports, Fêtes et Loisirs Castellu-

ciens, FNACA, Grain de Sel, Récréatif', le Tilleul .

PLAN D'EAU DE LA PRUGNE

Depuis son acquisition en 2008 et une période d'assec de 6 ans, de gros travaux d'aménagement ont été réalisés en 2016 :

- construction d'un moine, mise aux normes de la pêche,
- création obligatoire d'un déversoir suffisamment dimensionné pour permettre le passage **d'une crue centennale**,
- mise en place d'un répartiteur de débit,
- réaménagement de deux contre-



CABANE DE PECHEURS RENOVE

- prolongement de la glissière de sécurité (2 487 € HT) ;
- création d'un ponton handi-pêche ;
- rénovation de la cabane de pêcheurs (3 328 €) ;
- installation de 6 tables de pique-nique et de toilettes sèches ;
- mise en place d'une signalétique reliant les deux plans d'eau ;
- aménagement paysager des



PARKING

digues,
- pose de 6 passerelles,
pour un montant de **88 500.00 €**.
(voir journal municipal de janvier 2017).

Depuis 2017, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a complété l'offre touristique avec :

- création d'un parking avec cheminement pour Personnes à Mobilité Réduite (20 000 €) et installation d'une nouvelle passerelle sur le ruisseau et autres mobiliers (17 960 €) ;



PASSERELLE

berges, avec plantation d'arbres et arbustes (950 €) ;
-mise en place (janvier 2019)
d'un parcours de découverte de la faune et de la flore (12 400 €) ;

L'ensemble de ces réalisations, d'un montant de **57 125 €** HT, subventionné à 80% par LEADER, vont permettre :
-la continuité écologique,

-la pratique de la pêche, de la randonnée pédestre et VTT,
-la découverte de l'environnement dans un cadre naturel préservé.

Travaux à la Gendarmerie

Suite à une visite de la Direction des Affaires Immobilières à la Brigade de Gendarmerie, le 4 septembre 2017, un rapport a établi les travaux nécessaires dans les logements et les bureaux de la caserne :

-travaux de couverture et de bardage ;

-changement des menuiseries extérieures ;

-isolation intérieure et extérieure ;

-remplacement d'une porte de garage et de deux volets roulants ;
pour un montant total de

50 786 € H.T.
(subvention Etat 35 %).

Au fil du temps, des travaux confortatifs s'imposaient à ces bâtiments, partie intégrante de notre patrimoine communal, afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des gendarmes.



AUTRES TRAVAUX REALISES, (2017 et 2018) EN COURS OU A VENIR

(Immobilier, Voirie, Materiel et Aménagement)

IMMOBILIER **(52 494 €)**

-pose de deux cabines
douches dans loge-
ments à « l'Ancienne Gendarme-
rie » : 2 184 € HT ;

-aménagement, nettoyage
« terrain Dumérat » et arrachage
souches : 1 235 € HT ;

-accès pour Personnes à Mobilité
Réduite commerce fleuriste :
3 523 € (35% de subvention
d'Etat) ;

-réfection toitures, suite à tem-
pête : bâtiment « ancienne gen-
darmerie », Eglise, « maison Du-
mérat » : 1 403 € HT ;

-réfection toiture sacristie :
10 610 € HT (35% subvention
Etat) ;

-travaux d'économie d'énergie :
écoles et « ancienne gendarme-
rie » : 3 752 € HT (35% de subven-
tion d'Etat) ;

-rénovation du local associatif
« Tilleul » (gainage de la chemi-
née) et autres travaux :
1 730 € HT ;

-peinture et revêtement de sol
dans le logement du 1er étage,
au-dessus de la fleuriste :
5 890 € ;

-peintures extérieures au hameau
de gîtes : 2 291 € HT ;

-aménagement d'un local associa-
tif au stade (ACCA) : 9 438 € HT
(50% de subvention d'Etat) ;

-accessibilité pour Personnes à
Mobilité Réduite à « l'ancienne
gendarmerie » : 6 681 € HT(50%
de subvention d'Etat) ;

-toiture appentis arrière
(« maison Dumérat ») :
2 587 € HT ;

-consolidation du muret à l'ar-
rière de la quincaillerie : 1 170 € ;

VOIRIE **(18 531 €)**

- Comme chaque année, entretien des routes avec mise en place de point à temps (bitumage) :
11 835 € ;

-Participation au nettoyage des anciennes cuves essence, rue du Berry : 597 € ;
-reprise de l'escalier entre la pharmacie et la place Saint

Pierre : 1 480 € HT ;

-poteau d'incendie, place saint Pierre : 4 619 € HT ;

MATERIEL **(51 980 €)**

- Achat photocopieur :
2 790 € HT ;

-achat guirlandes de rues lumineuses : 4 794 € HT ;

-achat radars pédagogiques :
5 303 € HT ;

-achat nettoyeur haute pression, tailleuse haies, débroussailleuse, souffleur à dos thermique :
6 839 € HT ;

-achat d'un tracteur tondeuse
16 900 € HT ;

-achat d'un désherbeur mécanique : 2 850 € HT ;



-achat matériel informatique Mairie (1 947 €) ;

-achat de matériel informatique pour « l'école numérique » (destiné à l'Ecole Élémentaire), composé de 12 PC portables, 1 PC maître, 1 borne

WIFI : 10 774 € HT (50% d'aide de l'Etat) ;

-achat d'une balayeuse de voirie : 15 600 € HT ;

-alarme anti intrusion (atelier services techniques) :
3 030 € HT ;

AMENAGEMENT **(44 981 €)**

- Plantations d'arbres autour du Plan d'Eau de la Prugne :
1 275 € HT ;

-réparation de la « pêcherie » Plan d'Eau de la Prugne : 900 €

-réfection du mobilier urbain, Plan d'Eau de la Roussille (tables, bancs, poubelles, barbecues) et peintures extérieures (bar de la Plage) : 2 245 € ;

-réalisation d'une piste de Pumptrack au Plan d'Eau de la Roussille, par la Communauté de Communes :
40 561 € HT ;

Aménagement et extension du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers

La caserne des pompiers, rue de la

-réfection de la couverture du garage, après désamiantage ;
-extension du rez-de-chaussée

avec salle de réunion et bureau pour le chef de centre.

Coût total : 124 129 €, financé par :

-l'Etat à hauteur de 35 %,
-le SDIS à hauteur de 50 % sur la part restante,

Les communes desservies par le centre de secours participent à cet investissement au prorata de leur population.

Le reste à charge pour la commune de Châtelus est de 20 % du montant total.

Ces aménagements apporteront un meilleur confort à nos pompiers lors de leurs interventions. Gageons que de nouvelles recrues viendront rejoindre leurs rangs et conforter leur mission



Extension

Marche, bien qu'appréciée lors de sa construction en 2000, commençait à dater et des travaux de mise aux normes et d'extension s'avéraient nécessaires.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 octobre 2017, a décidé, en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, les pompiers et les communes desservies (Ladapeyre, Roches et Saint Dizier) de mener ce projet à son terme.

Principaux aménagements :

-création de vestiaires et sanitaires séparatifs ;



Désamiantage

de protection des biens et des personnes.

PROJETS

Extension des ateliers techniques, Rue de la Marche

Les ateliers techniques municipaux sont actuellement répartis en deux sites :

- place des Barrières ;
- rue de la Marche ;

Pour un meilleur fonctionnement des services techniques, il est prévu en 2019, la réalisation de travaux d'aménagement et d'extension des locaux techniques, rue de la Marche, afin de regrouper les ateliers sur un seul site.

Ces travaux pourraient être subventionnés par de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le projet consiste en la création d'une extension linéaire (173 m²), le long de la façade

arrière qui comprendra :

- un vestiaire-sanitaire-local social chauffé pour le personnel, accessible depuis le hangar existant ;
- un garage fermé ;
- un abri à voitures ;
- la création des stationnements et voie d'accès ;

L'ensemble de ces travaux

permettra de rendre le site aux normes pour le personnel et de lui donner un local de travail adapté et plus de confort.

Le coût des travaux est estimé à 115 360 € HT.

Son financement serait le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Travaux	99 700 €	DETR	46 144 €
Maîtrise d'oeuvre	11 166 €	Autofinancement	69 216 €
Contrôle technique, mission SPS, diagnostics, étude de sol, frais de publicité	4 494 €		
TOTAL	115 360 €	TOTAL	115 360 €



Agrandissement

Création d'un POLE SANTE

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes a mis en œuvre un Projet de Santé Territorial, pour favoriser l'installation de futurs médecins généralistes.

A cet effet, elle peut financer des bourses d'études pour trois étudiants, ainsi que la mise en réseau future de trois pôles santé : Bonnat, Châtelus-Malvaleix, Genouillac.

L'investissement immo-

bilier est à la charge des communes concernées, avec une participation financière de la Communauté de Communes sous forme de trois fonds de concours d'un montant de 90 000 € par site.

Lors d'une rencontre avec les deux médecins de Châtelus, le 16 octobre 2018, ils nous ont fait part de leur départ en retraite d'ici 5 à 6 ans et de leur intérêt pour un tel projet.

Leur conviction, en ce qui concerne le lieu d'implantation, rejoint celle évoquée

en Conseil Municipal : en Centre Bourg, à proximité des commerces, des autres service et de l'EHPAD.

Les autres professionnels de santé : infirmier(e)s et pharmacie veulent aussi intégrer ce projet.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 Novembre 2018, a mandaté le Maire pour acquérir d'autres terrains, à proximité de l'ancienne « maison Dumérat » et de la maison de Retraite, comme le souhaitent toutes les parties prenantes.

Etude diagnostic et travaux de restauration de l'église

Lors d'une visite du technicien des Bâtiments de France, le 5 mars 2018, des travaux utiles à la bonne conservation de l'église Saint-Pierre-Es-Liens on été évoqués.

Préalablement au démarrage du programme de travaux, des études diagnostic sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité du projet seront effectuées.

Ainsi, la réalisation des

travaux de couverture sur la sacristie effectués par l'entreprise Roussy-Avignon, en 2017, sera complétée par un programme de travaux pluriannuel, à l'horizon 2020/2021, comprenant notamment :

-la dépose des joints ciment et restitution de joints respirant à la chaux naturelle sur toutes les parties en pierre de taille (pignons, contreforts, soubassements) ;

-la réfection partielle des enduits, restauration des enduits anciens (restes de litre funéraire à conserver) ;

-la restauration des égouts de toiture (parties basses des couvertures) ;

-la pose de gouttières et de descentes d'eaux pluviales ;

-canalisation et éloignement des pieds de mur des eaux

pluviales récoltées ;
-la remise en peinture des menuiseries ;
Afin de mener à bien ce projet, M. Cioffi, Architecte, a

été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Les études et les travaux sont subventionnables par la Direction Régionale

des Affaires Culturelles (DRAC) et d'autres financeurs vont être recherchés.



Salle des Fêtes : illuminations de Noël



Comme chaque année, sapins et guirlandes illuminent notre Centre Bourg et ses commerces.

Exception cette année : la guirlande rejoignant places des barrières et Saint-Pierre n'a pu être installée, son filin support ayant mystérieusement disparu...

100^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1914/1918

Commémoration du Centenaire du conflit 1914-1918

En 2014, la municipalité, l'école primaire et l'association « Grain de Sel » ont décidé de collaborer en vue de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale et de l'accomplissement du devoir de mémoire.

Le souvenir de chacun des 56 casteluciens morts durant le conflit 14-18, a été ainsi honoré ces quatre dernières années, à l'occasion de chacune des commémorations du 11 novembre.



Grâce à de minutieuses recherches auprès des Archives Départementales et de quelques descendants de ces soldats, Prosper, Gabriel, Octave, Antoine, Léon, Jean-Baptiste, Roger et leurs compagnons d'infortune ont cessé

d'être de simples noms sur une longue liste inscrite au monument aux morts de la commune.

Les élèves de l'école, en dévoilant pour chacun d'eux, leur âge, leur situation familiale, les circonstances de leur décès ou de leur disparition, ont rendu à ces hommes, dont l'image s'est parfois effacée, leur réalité de fils, d'époux, de père...

Etudiants, agriculteurs, maçons, commerçants ou artisans, âgés de 19 ou de 42 ans, jeune promis ou à la tête d'une famille nombreuse, ils sont redevenus, l'espace de quelques instants, les hommes pleins d'avenir et de rêves qu'ils étaient en ce bel été 1914, au tout début d'août...

Ce 11 novembre 2018, cette lecture des noms de ceux tombés en 1918, s'est accompagnée, pour fêter le centenaire de l'armistice, du fleurissement de leur mémoire.

Tour à tour, les enfants ont



déposé au pied du monument aux morts, 56 roses bleues, blanches et rouges, formant un informel drapeau français pour la défense duquel ces hommes s'étaient sacrifiés cent ans plus tôt...

Trois couleurs, qui, après les terribles combats de la Marne, furent les premières à repousser sur la terre dévastée des champs de bataille et des tombes des soldats tués au combat, portées par de simples fleurs des champs : le bleuet français, la pâquerette belge et le coquelicot anglais.

En portant ces fleurs du souvenir au revers de nos vestes, nous honorons, au-delà des cent ans qui nous séparent du conflit, ceux qui en furent les acteurs et tout autant les victimes.

Frédérique PICAUD
Présidente de Grain de Sel

«Objectif zéro pesticide dans notre commune! »



Conformément à la loi depuis 2016. La commune continue son objectif zéro pesticide, pour le bien être de tous!. Depuis le 1/01/2019 la loi s'applique aussi aux particuliers.



Balayeuse de voirie

Des solutions alternatives!

Pour la majorité des habitants, la présence d'une biodiversité ordinaire au pied des arbres et sur les trottoirs évoque le manque d'entretien, en lien avec une perception négative «les mauvaises herbes» .



Il suffit d'une petite graine le long d'un mur, pour changer notre regard!



Désherbeur mécanique

La solution est **d'envisager les plantes spontanées comme éléments de la nature** afin qu'elles soient appréciées et acceptées sur le territoire urbain.

Pour ce faire, un travail de fond est à réaliser auprès de chacun pour **intégrer une nouvelle représentation de la nature** qui se traduit par **l'acceptation de la présence d'herbes ainsi que d'une végétation spontanée et moins maîtrisée au sein de l'espace public.**

Des solutions existent! Cette démarche se traduit au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions allant de la conception écologique des espaces, au plan de gestion différenciée, en passant par le développement de solutions alternatives:

* Formation du personnel technique .

Depuis 2 ans les agents communaux doivent s'adapter aux nouvelles méthodes de travail.



Brosse métallique



Souffleur thermique

Cela a nécessité une réorganisation du travail.

* Acquisition de nouveaux matériels comme un désherbeur thermique, une brosse mécanique, un désherbeur mécanique motorisé, un souffleur de feuilles et une balayeuse de voirie pour faciliter et améliorer les conditions de travail de nos agents communaux.

* Réunion publique d'information par le CPIE* le 4/10/2018.


(* Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement.)

Changeons notre regard sur la végétation spontanée.

« C'est en changeant tous un peu que l'on peut tout changer! ».

La propreté de notre commune : c'est l'affaire de tous



J'  ma ville au
sens propre ! donc

**Merci de respecter et de prendre soin
de votre cadre de vie**

STOP

Aux déjections canines !!!

S'il vous plait, ramassez -les.



avec les petits sachets



La municipalité a mis à votre disposition plusieurs distributeurs toutounets. (Autour du plan d'eau de la Roussille, au camping, place St Pierre, place de la Liberté, place Chabrol.)

Alors ayez le bon geste !



DIVERS

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU

ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le plan d'occupation des sols (POS) de la Commune de Châtelus-Malvaleix, en vigueur depuis le 9 décembre 1988 et révisé en 1999, est amené à évoluer en Plan local d'urbanisme (PLU).

Par délibération du 10 mai 2010, le Conseil municipal de Châtelus-Malvaleix a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU).

Qu'est ce qu'un Plan local d'urbanisme (PLU) ?

Le PLU est un document d'urbanisme de référence et d'équilibre qui fixe les objectifs de développement de la commune pour les 10 années à venir en matière d'urbanisme, mais aussi en matière d'habitat, d'environnement, d'économie, et de déplacement.

C'est un document juridique de portée générale : Il s'impose à tous : particuliers et administrations. Il sert de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol (permis de construire, déclara-

tion préalable ...).

C'est un document réglementaire. Il s'applique à toutes les parcelles qu'elles soient privées ou publiques. Il précise et réglemente l'utilisation des sols. Il définit les droits à construire pour chaque parcelle : où et comment construire ?

C'est un document de planification urbaine. Il organise et définit les formes du développement urbain. Il réserve des terrains pour la création d'équipement (routes, écoles ...). Il exprime une vision stratégique d'aménagement en prévoyant et organisant l'avenir du territoire communal.

Le PLU est un document opérationnel et stratégique avec un double objectif : celui d'une réponse adaptée aux besoins des habitants, des acteurs du territoire et celui d'un développement durable.

Le projet de Plan local d'urbanisme a été validé par le Conseil municipal de Châtelus-Malvaleix en séance du 27 novembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche (CCPCM) détient la compétence "Plan local d'urbanisme" et est désormais seule compétente, à la place des communes membres, pour élaborer ou faire évoluer les documents d'urbanisme actuels des communes, qui restent applicables jusqu'à l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

A partir de cette date, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche (CCPCM) a poursuivi la procédure du Plan local d'urbanisme engagée par la Commune de Châtelus-Malvaleix avant le transfert de compétence.

Le projet de PLU a été mis à l'enquête publique durant 1 mois, du 25 juin au 27 juillet 2018.

Le Conseil communautaire l'a approuvé définitivement en séance du 14 novembre 2018.

Le PLU entrera en vigueur en janvier 2019.

PERMANENCES AIDE SOCIALE

Depuis le 1^{er} septembre 2018, la commune est rattachée à l'Unité territoriale d'Action sociale (UTAS) de Guéret. Mme Delphine JUPILLAT, assistante sociale de notre secteur, reçoit à la mairie sur RDV (tél : 05.44.30.25.40).

En collaboration avec l'UTAS de

Guéret, la mairie peut vous assister dans vos démarches administratives. Ne restez pas isolé, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des conseils ou être orienté pour toute question relative au logement ou concernant un dossier administratif.

Nous vous rappelons que le

soutien de la commune peut également prendre la forme d'une aide d'urgence (alimentaire ou autre), d'une participation au règlement d'une facture ou de frais exceptionnels. Cette aide financière s'adresse aux personnes domiciliées sur la commune. Elle est examinée par une assistante sociale et par une commission d'admission à l'aide sociale.

RAPPEL IMPORTANT : L'Élagage sur le domaine public

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes, chemins), il vous appartient d'élaguer régulièrement

les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de la dite voie, afin d'éviter les chutes de branches sur les lignes électriques ou

téléphoniques. A défaut, les opérations d'élagage peuvent être effectuées d'office par la commune aux frais du propriétaire.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

L'élagage des arbres, une obligation réglementaire et citoyenne



Avec la neige, des branches sont tombées sur la route... et André attend Isabelle pour lui préparer son déjeuner

Les arbres ont été élagués et malgré la neige, Isabelle a pu arriver chez André pour préparer son déjeuner



Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire

obligation d'élagage. Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur

les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus in-

tervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées. Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance,... ou encore des appareils mé-

dicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.

URBANISME

AUTORISATIONS D'URBANISME :

Préalablement à la réalisation de travaux entraînant un changement d'aspect extérieur ou une création de surface, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au secrétariat de mairie. Selon l'importance des travaux, le dépôt d'un permis (permis de construire, permis d'aménager ...) ou d'une déclaration préalable sera requis.

Ci-dessous **une liste non exhaustive de travaux soumis à une déclaration préalable (DP) :**

- L'agrandissement de votre maison entraîne la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 40 m² (**par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'une terrasse, d'un garage ou d'une dépendance**),
- Toute création d'ouverture (porte, fenêtre),
- Tout changement de porte ou de fenêtre par un autre modèle,
- Tout changement de toiture,
- Un changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- La construction d'une piscine,
- La construction d'un mur,

d'une clôture ,
-Des travaux de ravalement de façades.

Tout projet changeant l'aspect extérieur d'une habitation nécessite une DP.

Pour des travaux de plus grande ampleur (construction d'une maison nouvelle et/ou ses annexes), le dépôt d'un permis de construire (PC) doit être effectué à la mairie.

Par ailleurs, si votre projet est situé dans le périmètre de protection de l'Eglise, l'Architecte des Bâtiments de France doit également être consulté. Le délai d'instruction est alors de 2 mois pour une DP et de 4 mois pour un PC.

A noter que la majorité de la zone du centre-bourg est située dans le périmètre « *Monument Historique* ».

IMPORTANT : Le périmètre de protection de l'Eglise est amené à évoluer avec la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, à partir de janvier 2019.

N'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de mairie pour savoir si votre projet est concerné par ce nouveau périmètre.

Par ailleurs, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet des travaux et notamment savoir si celui-ci est situé ou non dans une zone constructible du Plan Local d'Urbanisme.

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la mairie (permission de voirie).

En cas de déménagement, si vous utilisez un camion qui stationnera sur la voie publique, ou lors de travaux, avec l'installation d'échafaudages ou de matériel sur le domaine public : il est nécessaire de faire une demande d'occupation du domaine public auprès de la mairie au moins 15 jours avant.

Remarque :

Avant tous travaux, il est recommandé de se renseigner en Mairie.

Mouvement du personnel communal

Services techniques :
Départ en 2018 de 3 agents qui avaient été recrutés en emploi d'avenir. Dans le cadre de leur contrat, ils ont pu suivre des formations (CACES, Titre pro conducteur routier, entretien des espaces verts, certiphyto, signalisation de voirie), ce qui a permis à l'un d'entre

eux de trouver un emploi dans le secteur privé. Suite à ces départs, deux personnes ont été recrutées : l'un à temps complet, l'autre en contrat aidé (24 h/semaine).

Service garderie et restauration :

Irène Coffinet a fait valoir

ses droits à la retraite et nous a quittés au 1^{er} octobre 2017. Deux agents ont été recrutés à l'automne 2017, dont un en contrat aidé pour le service de la garderie. Un des agents du service de la restauration scolaire est fonctionnaire stagiaire depuis le 25 octobre 2018.

Vente de parcelles communales

Année	Lieu-dit	Nature du bien	Contenance	Acquéreur
2017	Les Pinardes	Bien de section	02 a 04 ca	M. Stern/Mme Hoarau
2017	Les Pradoux	Echange de terrains	00 a 24 ca 01 a 48 ca	M. Petitjean M. Jannet
2018	La Loge	Portion de la voie communale n° 15	10 a 23 ca	M. Jannot

Arrêté de "péril imminent"

Succession M. NICOLAS

- * **Bâtiment concerné 5 rue de l'Eglise ;**
- * **Maison mitoyenne menacée par le péril :
3 rue de l'Eglise (M. Mme GENNETAY)**

Autre problème que la commune doit gérer et régler, suite au désintérêt total des propriétaires héritiers, alors que l'immeuble concerné est privé et que trois arrêtés de péril ont été pris depuis 2011 !!!

HISTORIQUE DES FAITS DEPUIS 2011 :

-11/02/2011 :

Décès de M. Jean Maurice NICOLAS ;

-27/04/2011 :

Courrier de M. et Mme GENNETAY reçu en Mairie, nous informant qu'une partie de la grange voisine s'est effondrée dans la nuit du 9 avril ;

-02/05/2011 :

Arrêté du Maire portant « mise en demeure » d'exécuter des travaux de mise en sécurité. Cet arrêté de péril a été transmis au Préfet de la Creuse et notifié aux consorts Nicolas, chez M. Jean-Pierre Nicolas ;

Malgré la dangerosité du bâtiment qui menace ruine, aucun travaux n'est effectué par les héritiers entre mai 2011 et juin 2012 ;



-25/06/2012 :

Renonciation à la succession faite auprès du Tribunal de Grande Instance de Guéret, par M. Jean-Pierre Nicolas ;

-04/06/2013 :

Copie reçue en Mairie, pour information, du courrier de M. et Mme Gennetay, transmis aux héritiers Nicolas, les mettant en demeure « d'effectuer les travaux sous 30 jours » ;

-14/02/2014 :

-Courrier de la Mairie au Tribunal Administratif de Limoges, afin de désigner un expert ;

-Courrier de la Mairie aux con-

sorts Nicolas, les informant d'un arrêté de péril imminent ;

-Courrier de la Mairie à l'Architecte des Bâtiments de France et à l'Office Notarial de Bonnat ;

-Arrêté du Maire portant réglementation du stationnement rue de l'Eglise (stationnement interdit du n°3 au n°5, rue de l'Eglise) ;

-25/02/2014 :

Réception du rapport d'expertise déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Limoges ;

-12/03/2014 :

Arrêté du Maire portant mise en demeure d'exécuter des travaux pour faire cesser un péril imminent. Cet arrêté a été transmis aux consorts Nicolas, avec mise en demeure d'exécuter les travaux, dans un délai d'un mois ;

-17/07/2014 :

Courrier de M. et Mme Gennetay s'inquiétant de la situation sans réponse des consorts Nicolas, malgré une offre d'achat du bâtiment objet du péril ;

-21/08/2014 :

Courrier de la Mairie adressé aux consorts Nicolas les mettant en demeure de procéder aux travaux confortatifs ;

-13/01/2016 :

Copie d'un courrier de M. et Mme Gennetay à M. Jacques Nicolas, lui réitérant la demande d'effectuer les travaux ;

-13/05/2016 :

Courrier de la Mairie adressé à Maître Lallemand, notaire à Bonnat, lui demandant d'établir en urgence la succession de M. Maurice Nicolas, notre courrier du 14 février 2014 étant resté sans réponse ;

Depuis cette date, malgré nos relances téléphoniques auprès de l'étude de Maître Lallemand et des héritiers Nicolas, la succession n'est toujours pas réglée ...

-17/08/2018 :

La Préfecture, alertée par M. et Mme Gennetay sur l'état de dégradation de la grange mitoyenne à leur habitation, en informe la Mairie, afin de faire

le point sur la situation ;

-21/08/2018 :

Courriel de la Mairie adressé à Maître Chapus, notaire à Bonnat, demandant à nouveau de nous communiquer le nom des



propriétaires du bien et d'établir l'acte de succession ;

-31/08/2018 :

Sans réponse du notaire, un nouveau courrier recommandé est adressé à Maître Chapus, à Bonnat ;

-17/09/2018 :

Le Conseil Municipal décide de relancer la procédure de péril imminent ;

-19/10/2018 :

La Préfecture est relancée par M. et Mme Gennetay qui ne se sentent plus en sécurité dans leur maison ;

-19/10/2018 :

Courriel en urgence de la Mairie adressé au notaire, lui demandant le nom des propriétaires, afin de relancer la procédure de péril ;

-22/10/2018 :

Courrier recommandé de la Mairie adressé à l'Office Notarial de Maître Chapus à Bonnat lui demandant de contacter les héritiers de la succession Nicolas, suite à la mise en œuvre de

la procédure de péril imminent sur leur maison ;

-22/10/2018 :

Courrier de la Mairie adressé à l'Architecte des Bâtiments de France, l'informant de la mise en œuvre de péril imminent et sollicitant son avis sur cet immeuble situé dans le périmètre de protection de l'église ;

22/10/2018 :

Courrier de la Mairie adressé au Tribunal Administratif de Limoges, indiquant la mise en œuvre de la procédure de péril imminent et demandant la nomination d'un expert ;

-24/10/2018 :

Courrier de la Mairie adressé à Madame la Préfète lui précisant que la procédure de péril imminent est relancée, mais que nos

demandes d'information concernant les propriétaires du bâtiment effectuées auprès du notaire, sont restées, à ce jour sans réponse ;

-24/10/2018 :

Courrier de la Mairie adressé à M. et Mme Gennetay les informant de la relance de la procédure de péril imminent, concernant la maison mitoyenne (succession Nicolas) ;

-25/10/2018 :

Courrier du Tribunal administratif de Limoges désignant un expert ;

-02/11/2018 :

Réception du rapport d'expertise proposant les mesures de nature provisoires et définitives, pour mettre fin à l'imminence du péril ;

-07/11/2018 :

Arrêté du Maire portant mise en demeure aux propriétaires d'exécuter les travaux dans un

délai d'un mois. Cet arrêté a été transmis à la Préfète de la Creuse, à Maître Chapus, notaire chargé de la succession, à l'Architecte des Bâtiments de France, à M. et Mme Gennetay ;

-7/11/2018 :

Notification, par le Tribunal Administratif, de la taxation d'expertise pour un montant de 933 € ;

-08/11/2018 :

Visite sur site, de l'Architecte des Bâtiments de France pour constater l'état des dégâts ;

-12/11/2018 :

Réunion du Conseil Municipal au cours de laquelle le Maire informe les conseillers des dispositions prises depuis la réunion du 17 septembre 2018. Il précise que l'arrêté de péril est valable 1 mois, soit jusqu'au 7 décembre 2018.

En l'absence d'une intervention des héritiers à cette date, **la commune devra faire**

réaliser d'office les travaux conservatoires stipulés par l'expert et, ensuite, demander la prise en charge aux propriétaires. Le Conseil Municipal mandate le Maire pour solliciter un devis de travaux auprès de l'entreprise de couverture Bignet et Fils ;

-20/11/2018 :

Courrier de l'Architecte des Bâtiments de France faisant part de recommandations sur le devenir de l'immeuble (succession Nicolas) et notamment les travaux urgents qui consistent à préserver les parties encore stables et sécuriser les abords ;

CONSEQUENCE :

14/12/2018 :

En l'absence de travaux réalisés au 7/12/2018, le Maire est dans l'obligation de commander, dans un 1er temps, des travaux provisoires d'un montant de 4 829 €, à la charge de la commune, sachant que des mesures définitives plus onéreuses suivront...

Syndicat Intercommunal Partenaire du Collège

On en parle peu, il est même méconnu pour ne pas dire inconnu !!!

Pourtant son rôle est ancien, important, puisque tous les jours **on voit ce qu'il organise sans savoir qu'il en est l'auteur et ... qu'il est à l'origine de la présence d'un Collège à Châtelus-Malvaleix.**

D'ailleurs, son siège est à la Mairie de Châtelus-Malvaleix.

Ses compétences principales :

1-il est organisateur secondaire des transports scolaires qui conduisent chaque jour, au Collège, les enfants des communes voi-

sines, adhérentes, à savoir : Châtelus-Malvaleix, Bétête, Clugnat, Genouillac, Jalesches, La Cellette, Ladapeyre, Nouziers, Roches, St Dizier les Domaines, Tercilat (c'est-à-dire 12 communes) ;

2-il participe au financement des dits transports en venant en aide aux fa-

milles, faisant en sorte que leur participation soit « abordable » ;

3-Il finance les transports sportifs des collégiens, le mercredi après-midi, dans le cadre de l'UNSS, le seul dans le Département, à ce jour ;

4-il est gestionnaire du gymnase, utilisé quasiment à temps plein par les collégiens, les enfants de l'Ecole Elémentaire et les associations locales et même hors secteur ;

5-il est propriétaire du parking attenant au Collège ;

6-il gère deux emplois, dont l'un en partage avec la commune ;

Ses missions sont donc importantes et nécessitent des investissements conséquents, apportés par les communes adhérentes, sous forme de participation, proportion-

cernant la **commune siège qui , à elle seule, participe à hauteur de 30 %.**

C'est ainsi que, pour l'année scolaire 2018/2019 :

1-Au niveau transports scolaires :

-**5 circuits** transportent quotidiennement **75 élèves**, parcourant, au total, 400 km ;

-la participation des familles, qui porte sur 15% de la facture globale (85 % étant pris en charge par le Département et maintenant la région), s'élève à **1.73 € par jour et par élève.**

Remarque : là encore, une réforme attendue en septembre doit **harmoniser la participation des familles, au niveau régional.**



grands travaux sont nécessaires, sans compter les travaux courants et quotidiens.

Exemples récents :

2015 : sécurisation des accès par badge : 6 000 € ;

2018 : synchronisation de l'ouverture, de l'éclairage et du chauffage : 8 000 € ;

Pour 2019 : mise aux normes des panneaux de basket : 11 000 € ;

Pour info : ces investissements sont généralement et en partie, subventionnés par l'Etat (DETR) et le Département.

Prévisions 2020 : remplacement de l'éclairage très consommateur d'électricité, par un éclairage LED, beaucoup plus économique.



2-Au niveau du gymnase :

Il est l'objet de « soins » attentifs et permanents, car il se doit d'apporter les meilleures

conditions de pratique sportive.

Chaque année donc, de

nelle à leur population (soit 10 € par habitant pour l'année 2018/2019).

Exception notable con-

Bien que largement trentenaire, ce lieu, qui héberge aussi des manifestations extra-sportives, est reconnu pour son excellent état...et ses tarifs de location attractifs, ce qui explique sans doute qu'il est de plus en plus sollicité et par des associations venant de plus en plus loin...ce qui apporte des recettes supplémentaires bienvenues...

Guy Busset
Président du S.I.P.C.

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

« Ensemble, prenons soin de l'eau ! »

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
DE LA PETITE CREUSE
Le Montet
23600 BOUSSAC-BOURG
Tél secrétariat :
05.19.70.03.03
Mail : secretariat@smbpc.fr

Depuis le 01 janvier 2018, la compétence "GEMAPI" (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) est devenue compétence des Communautés de Communes.

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse a été créé le 5 avril 2018. Il est le résultat du regroupement de :

- Communauté de Communes Creuse Confluence.
- Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.
- Communauté de Communes

Monts et Vallées Ouest Creuse. L'objectif est de gérer en commun le Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA) du bassin versant de la Petite Creuse.

Qui finance les actions du CTMA ?

- Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- Région Nouvelle Aquitaine

-Département de la Creuse

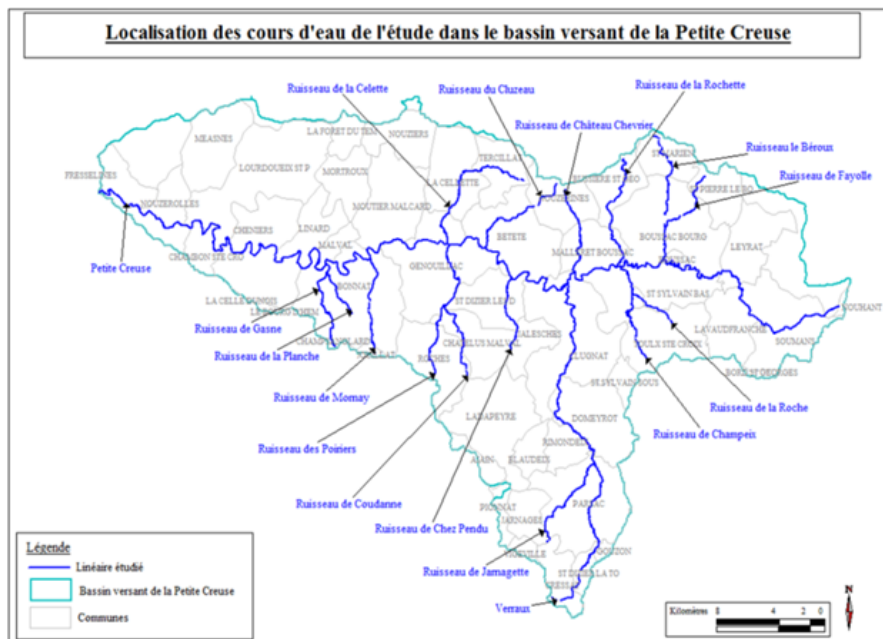
-Fédération de Pêche de la de la Creuse ;
Le reste des dépenses est assuré par les Communautés de Communes à travers le Syndicat Mixte de la Petite Creuse.

Le principe de « bon état écologique » est une obligation européenne que nous devons respecter rapidement (2015, 2021, 2027 en fonction de l'état initial). Ce bon état écologique regroupe plusieurs facteurs qu'il nous faut régler pour le bien de tous.

Définition et objectif d'un CTMA :

Contrat entre une collectivité et des financeurs (Agence de l'eau, Région et Département) ayant pour but de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, pour maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées. Par exemple, les actions peuvent porter sur :

-L'entretien ou la restauration du lit du cours d'eau et des berges.



le "bon état écologique" et non de se substituer aux propriétaires riverains pour l'entretien des parcelles. Toutes les actions sont mises en place pour une gestion globale d'un cours d'eau de manière cohérente. Pour cela, nous avons un programme d'actions pour 5 ans. Les actions porteront en particulier sur :

La restauration de la végétation rivulaire des cours d'eau inscrits au contrat.



-La continuité écologique (libre circulation de l'eau, des sédiments et des poissons).

-La gestion des embâcles, de la ripisylve (végétation de bord de cours d'eau) et des berges.

Les actions du CTMA Petite Creuse

Les actions du CTMA sont mises en place par le Syndicat Mixte de la Petite Creuse, elles ont pour but de réaliser un certain nombre d'actions pour rétablir



- L'enlèvement des encombres,
- La protection des berges et la limitation de l'impact de l'élevage (en lien direct avec les exploitations agricoles),
- La Protection des zones humides.

Rappel des droits et devoirs des propriétaires riverains d'un cours d'eau. (cf. code de l'environnement).

Droits : Droit d'usage de l'eau à des fins domestiques (abreuvement des animaux, arrosage...), droit d'extraction des sables (sec), droit de pêche (et non de pêcher). Un propriétaire d'une parcelle est également propriétaire de la moitié du

fonds du cours d'eau mais ne doit jamais le modifier.

Devoirs : Entretien régulier du lit (enlèvement des arbres coupés), et des berges, afin de laisser l'écoulement naturel des eaux. Cette gestion de l'entretien doit se faire en "bon père de famille". Restitution des eaux après utilisation (volume et quantité) dans le cas de prise d'eau.

Rappel : *l'eau appartient à tout le monde, c'est un bien commun.*

2019, une année décisive

Nous avons pris un peu retard sur le programme d'actions et il

nous faut le rattraper. En 2019, nous devons finir le programme de l'année 3 , réaliser l'année 4 et débiter l'année 5 du programme de travaux. De plus, nous devons évaluer le travail déjà effectué pour savoir si nos actions sont efficaces et si elles sont bien intégrées à l'économie locale. Pour toutes informations complémentaires ou questions sur des actions sur les milieux aquatiques vous pouvez contacter les techniciens.

Des Techniciens pour vous conseiller :
Si vous êtes propriétaire ou exploitant en bordure de cours d'eau et que vous vous posez des questions sur comment gérer ces parcelles, nous sommes disponibles pour répondre à vos interrogations, même si votre cours d'eau n'est pas encore inscrit au CTMA.

Organisation de la Gouvernance

Président : Daniel BEUZE Maire Domeyrot
1^{er} Vice-Président : Nicolas CORNETTE Maire Jalesches
2^{ème} Vice-Présidente : Monique GAUTHIER Adjointe Chéniers

EVOLIS : collecte des ordures ménagères

Tarification incitative : mesure effective du service

Le compte à rebours lancé début 2018 avec « l'année blanche », arrive à son terme : dès le mois de janvier 2019, ce qui n'était encore qu'une période de transition deviendra réalité. En effet, la TEOMi va entrer dans quelques semaines en phase de comptabilisation effective du service. S'il n'est plus besoin de vous rappeler le fonctionnement du service (bacs individuels pucés, bacs ou colonnes avec contrôle d'accès,...etc.), il semble important d'apporter toutes les précisions quant à la facturation qui va en découler.

Ce qui est pris en compte pour la TEOMI

C'est uniquement la production d'Ordures Ménagères qui est comptabilisée dans le calcul de la taxe (bac à couvercle gris).

Ce qu'il faut retenir c'est que :

1-C'est le même principe que la TEOM (*la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*) avec une part incitative incluse, remplaçant une partie de la TEOM

2-La TEOMI est perçue avec la taxe foncière

3-La part variable est fonction de l'utilisation réelle du service (nombre de levées du bac d'ordures ménagères)

4-Le nombre de levées du bac des déchets recyclables (bac à couvercle jaune) n'est pas comptabilisé pour la TEOMI

Composition de la TEOMi

La TEOMi est composée d'une part fixe et d'une part variable (celle sur laquelle vous pouvez agir).

La part fixe :

1-prend en compte les charges fixes du syndicat (collecte, tri, déchèteries)

2-est répartie en fonction de la valeur du foncier bâti Elle est établie avec un taux diminué (par rapport à l'année précédente en TEOM non incitative).

La part variable :

1-Est calculée est fonction des charges liées au traitement des Ordures Ménagères

2-Elle est répartie en fonction de la production de déchets du foyer

Dès lors, il est évident que lorsqu'un foyer fait des efforts pour réduire ses déchets (tri, compostage,...), il paie moins cher que s'il n'en fait pas !

TEOMI Article changement de tournées de collecte en 2019

Tarification incitative : changement de tournées de collecte en 2019

Cette année marquera également l'entrée du reste du territoire (hors Guéret) en année blanche, induisant de fait une modification de l'ensemble des tournées de collecte du territoire.

C'est pourquoi vous avez reçu dernièrement vos nouveaux calendriers de collecte.

Ils portent la mention 118012/218031, qui correspond à vos numéros de tournées, et ils vous indiquent les jours de collecte de vos ordures ménagères et de vos déchets recyclables pour l'année à venir. En l'occurrence,

pour l'ensemble de la commune de Châtelus-Malvaleix, à **compter du 7 janvier 2019**, les collectes des déchets (ordures ménagères et déchets recyclables) s'effectueront **tous les lundis des semaines paires**.

D'ici là, vos jours de collecte restent inchangés

Il se peut que vous ayez également reçu un document vous notifiant que votre logement n'est pas situé sur l'itinéraire de la benne de collecte.

Ce document vous indique comment procéder pour que

vos bacs soient collectés correctement.

Si l'emplacement que vous avez choisi ne permet pas à la benne de collecter vos bacs dans les meilleures conditions, les agents le remplaceront lors de la première présentation début 2019. Il vous suffira ensuite de respecter cet emplacement pour les présentations suivantes de vos bacs à la collecte.

En savoir +

Contactez le Service Relation Usagers par mail : relation-usagers@evolis23.fr, ou sur la Ligne Info Déchets

au 05 55 89 86 06.

La Charte forestière

La santé de nos forêts

Cet été restera dans les annales avec ses températures élevées et un prolongement de la sécheresse très tard en automne. Le printemps avait pourtant bien débuté avec d'importantes précipitations qui ont alimenté les réserves en eau du sol et permis une

bonne croissance printanière. Depuis la fin août, les arbres ont changé d'aspect avec un flétrissement important du feuillage, un dessèchement prématuré des feuilles et des problèmes sanitaires importants. Les propriétaires et les équipes communales devront être vigilants au printemps

pour étudier l'impact de la sécheresse sur les arbres de nos campagnes, en particulier le chêne, le hêtre et le frêne.

L'autre victime en 2018 est l'épicéa commun, victime d'un scolyte (*Ips typographe*). Les attaques de scolytes sur les épicéas sont entrées en phase épidémique sur la quasi-

totalité des pessières de la moitié nord de la France, particulièrement dans les plaines et les zones montagneuses de basse altitude.

Au début, quelques taches rouges apparaissent dans le paysage puis le peuplement est totalement touché avec des arbres secs en quelques semaines. L'écorce se décolle avec de jolis dessins dans le bois



Alain André

(typographie).

Plus largement en Europe, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la République Tchèque et la Suisse sont aussi concernées par une situation épidémique avec des volumes d'épicéas morts très conséquents totalisant plusieurs millions de m³. Les facteurs impliqués dans le déclenchement de cette épidémie sont liés :

-aux sécheresses et chaleurs estivales qui ont sévi depuis 2015, et notamment celle de 2018, ce qui a probablement permis une explosion des populations ;

-aux chablis hivernaux dispersés (tempête Eleanor notamment, dans le Grand-Est) qui n'ont pas forcément été exploités et sortis à temps des forêts. Les bois restés à terre ont constitué une source de lieux de reproduction ;

Le printemps prochain sera une période très importante pour l'évolution des populations : un printemps humide et froid limitera l'envol et la reproduction future alors qu'un printemps « normal », voire chaud et sec, permettra aux populations actuelles d'essaimer normalement et d'attaquer de nouveaux sujets.

Les propriétaires constatant des dégâts dans leur forêt doivent rapidement faire exploiter leurs bois. L'animateur de la charte forestière peut apporter des conseils gratuits au 05 55 52 31 56.

Un modèle de contrat de vente pour aider les propriétaires forestiers

Dans le cadre de la charte forestière du Pays de Guéret, un contrat de vente « type » a été rédigé pour venir en aide aux propriétaires forestiers. Ce contrat de vente est largement inspiré du modèle réalisé par la revue Forêts de France en 2009. Elaboré en collaboration avec les représentants de la filière-bois, ce contrat permet aux propriétaires de commercialiser leurs bois en toute sérénité en pouvant prendre en compte de nombreuses composantes du peuplement (coupe d'amélioration, conditions de stockage, modalités de paiement, etc.). Il n'a pas pour vocation de remplacer les contrats proposés par les professionnels mais plutôt de servir de référence et de venir en aide aux propriétaires démunis ou manquant d'expérience. N'hésitez pas à le demander à la mairie. Vous pouvez également le télécharger sur le site

Internet de la charte forestière

<http://www.paysdegueret.fr/foret/gestion-forestiere/>

Vendre son bois pour le chauffage

Traditionnellement, la coupe de bois de chauffage dans une parcelle fait l'objet d'un arrangement entre le propriétaire de la parcelle et la personne qui coupe et conditionne le bois selon la règle des deux tiers / un tiers. Deux tiers pour la personne qui coupe et un tiers pour le propriétaire. Attention ! Cet accord est illégal et peut être assimilé à du travail dissimulé.

Le mieux est d'établir un contrat de vente de bois, même sommaire qui va fixer le prix du bois au stère ou forfaitaire, les références de la parcelle avec la surface concernée et les dates d'intervention. Vous pouvez même spécifier le port d'équipements de sécurité. En cas de contrôle ou d'accident, les différentes parties seront couvertes.

Pour plus de renseignement, contacter l'animateur de la charte forestière au 05 55 52 31 56.

LES ECOLES

et

LES ACCUEILS DE LOISIRS

L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'équipe enseignante qui intervient à l'école est stable depuis plusieurs années.

-Emilie Chillou accueille les élèves de maternelle.

-Les CP CE1 sont accueilli par Christelle Luguët.

Cette année, toutes les classes du Regroupement Pé-

dagogique Intercommunal ont un thème commun : celui du jardin. Ce thème très vaste va permettre de travailler un certain nombre de compétences mais aussi de tisser des liens entre les classes.

L'intervention du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) en

partenariat avec la municipalité de Châtelus-Malvaleix va nous permettre de former les élèves à l'éco-citoyenneté.

L'équipe enseignante ainsi que tous les enfants vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux.

L'ECOLE ELEMENTAIRE et la MAIRIE

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments scolaires, le Conseil Municipal a toujours eu à cœur d'avoir un programme pluriannuel de travaux (peinture, revêtement de sol, sanitaires, accès aux personnes à mobilité réduite, bitumage de la cour, ...) destinés à améliorer le confort et

rendre notre école plus attractive.

Au-delà de ces investissements immobiliers, la commune participe tout au long de l'année scolaire aux activités pédagogiques (piscine, spectacles de Noël, Concerts des Jeunesses Musicales de France, voyages scolaires, rencontres sportives, sorties

cinéma) qui contribuent à l'éveil et au développement de l'enfant ...sans oublier la garderie gratuite où les enfants bénéficient d'animations.

A cet effet, la commune consacre plus de 10 000 € par an pour l'Ecole Elémentaire, auxquels s'ajoute une aide financière aux voyages des collégiens de la commune.

LE COLLEGE FRANCOISE DOLTO



Le collège Françoise Dolto est l'un des deux collèges de Creuse choisi pour la mise en œuvre d'un projet en lien avec les écoles primaires de son secteur. Le projet "ArchéoNomad" sera mis en



œuvre du 21 au 25 janvier 2019.

Cette semaine-là les élèves des classes de sixième vont pouvoir découvrir les méthodes scientifiques qu'utilisent les archéologues tout en découvrant le patrimoine néolithique de la Creuse grâce à M. Devriend archéologue et anthropologue de

formation.

En parallèle des expériences réalisées par les élèves de sixième, l'ensemble des collégiens pourront découvrir le patrimoine historique de la Creuse au travers d'une exposition qui durera une semaine au CDI. Pour l'occasion le collège ouvrira ses portes aux parents le jeudi 24 janvier 2019 à partir de 17h15 pour qu'ils puissent eux aussi découvrir l'histoire méconnue de la Creuse.

Le Squat'Ados

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le squat'ados est uniquement géré par l'espace de vie sociale de l'ADPBC, Tiss'âges. La communauté de communes des portes de la creuse en marche reste un des partenaires essentiels au déroulement de ce projet.

Les mercredis

Le squat'ados ouvre tous les



mercredis après-midis, soit à Bonnat, soit à Châtelus-Malvaleix.

A Bonnat, le local est partagé avec le tiers-lieu « Le Chai », à Châtelus, le local est uniquement consacré à l'ALSH. Une navette est proposée aux jeunes au départ des deux collèges.

Les vacances

Les activités de l'ALSH

Les animations des mercredis sont généralement réalisées par les animatrices et sont souvent consacrées à des activités récréatives, de cuisine, etc... Parfois des ac-

tions spécifiques sont menées et peuvent être réalisées en partenariat avec l'accueil de loisirs des petits ou d'autres partenaires comme l'AS du collège : tournoi de basket avec l'association handisports Limousin, etc...

Le programme des vacances est proposé en fonction des souhaits des jeunes, lorsque c'est réalisable : soirées à thèmes, rando VTT, visite de la gendarmerie, de la caserne des pompiers, etc....

Il y a également des activités comme l'escalade, balade à dos d'ânes, vélorail, etc...

La plupart du temps, les activités proposées sont organisées avec des partenaires locaux

comme Mr Busset et ses acolytes pour la rando VTT ou des partenaires creusois comme Professions Sports et bien d'autres. Nous organisons également des repas avec nos jeunes, qu'ils confectionnent eux-mêmes.

En 2018, deux séjours ont été organisés :

Le séjour départemental à Vassivière organisé par ALISO et 11 structures creusoises.

Le séjour Sport / Na-

ture à Lathus mutualisé avec les ALSH de St-Fiel et Ajain. Deux de nos objectifs de l'accueil de loisirs sont de rendre les jeunes acteurs de leurs temps libre et de les impliquer dans la vie locale. Pour cela, cette année, les jeunes ont fabriqué une caisse à savon et participer à la course organisée par le comité des fêtes de Châtelus-Malvaleix. Pour financer des projets, les jeunes ont participé à la fête de Genouillac, à Festi'familles et au marché de Noël de Nouziers avec un stand de vente d'objets.

Les animations avec les collèges :

Collège de Bonnat

L'EVS Tiss'âges anime le foyer du collège et propose des ateliers les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h à 14h. Ces derniers sont multi-activités et permettent



aux élèves de se détendre et de mettre à profit leur temps libre. Jeux de société et objets créatifs liés à la vie de

l'établissement. Des ateliers « discute » s'improvisent également.

Certains des ateliers permettent de réaliser des objets dans le but d'être vendus au profit des animaux de la SPA de la Creuse, en partenariat avec le professeur documentaliste qui a mis en place le

Cet album évoque l'amour, les problèmes de pollution et la guerre. A partir de ces thèmes, les élèves ont réalisés différentes œuvres : sculpture, fresque, vidéo, poème. Pour finaliser le projet, les élèves ont exposé ces œuvres auprès de leurs pairs.



projet « animaux ». Ces objets ont été vendus lors du Noël des animaux. Les élèves ont également réalisé l'affiche de cet événement.

D'autres actions ont été menées :

7 élèves de 4^{ème} ont participé et gagné le prix de l'imaginaire. Ce prix est organisé par l'ensemble des documentalistes des collèges de la Creuse. Les élèves ont choisi un livre parmi une sélection et en ont fait la promotion auprès d'un jury constitué de professionnels du livre.

Les élèves de 6^{ème} ont travaillé sur un album jeunesse intitulé « il faudra », avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire de Bonnat.

Col- lège de Châtelus-Malvaleix

L'animation du foyer !!

Des animations se déroulent le mardi, jeudi et vendredi au foyer, de 13h à 14h. Des activités différentes sont proposées chaque jour : jeux de société, activités manuelles, ateliers « discute ». Ces animations sont également réalisées en fonction des demandes du personnel du collège : déco de Noël, déco du collège, etc...

L'animatrice a également participé à la « journée pas comme les autres » avec une animation jeux en bois.

De plus, en collaboration avec l'infirmière scolaire, des ateliers sur l'estime de soi ont été mis en place : définition, jeux, film avec débat, portrait chinois, etc...

Nos actions en direction des familles :

Les p'tits déj' puis les apéros des familles

Après plusieurs discussions avec les familles des jeunes qui fréquentent le squat'ados, nous avons pu identifier un besoin de ces dernières, de se retrouver autour de questions communes qui touchent le quotidien de parents.

Des p'tits déj' ont tout d'abord été mis en place le samedi matin avec diverses thématiques : les dangers des réseaux sociaux, produits d'entretien au naturel.

Après réflexion et questionnement auprès des familles, les p'tits déj' se sont transformés en apéro des familles, le mercredi soir. En effet, la fréquentation est beaucoup plus importante. Deux soirées ont été proposées en octobre et novembre avec pour

thématiques : l'alimentation des adolescents et la communication ados/adultes. Pour nous aider à répondre aux interrogations des parents et/ou ados, nous avons fait appel à des intervenantes : Aline FERRAND, diététicienne, le 17 octobre ; Delphine Corbillon, éducatrice spécialisée et Violaine HARCOUËT, psychologue de la maison des adolescents de la Creuse, le 14 novembre.

De longues discussions, de longs temps d'échanges entre parents et intervenants se sont mis en place pendant ces soirées dans un contexte Ces soirées remportent du succès



Une sortie en famille.

« Dans cadre des actions familles de Tiss'âges, nous avons proposé une sortie à « Masgot Hanté ».

Au programme de l'après-midi : maquillage, chasse à la sorcière, maison hantée, etc...

Pendant la journée, nous avons rencontré et partagé un petit moment avec nos amis de parenthèse d'Aubusson.

Ce sont 13 personnes : enfants, ados, grands-parents, etc... qui ont profité de cette journée riche en émotions !!!! »

Festi'familles

Tiss'âges a réuni le squat'ados, la Médiathèque de Genouillac ainsi que les services enfance jeunesse de la communauté de communes des Portes de la Creuse en marche (Louloubus, Loulou-crèche et ALSH) afin de proposer un après-midi de partage, de convivialité, de découverte, le 25 novembre, à

la salle des fêtes de Genouillac. Cette journée avait également pour but de faire connaître aux familles, l'ensemble des services existants, sur le territoire, de la petite enfance à la fin de l'adolescence et plus encore...

Il y en avait pour tout le monde : parcours sensoriel, atelier patouille, maquillage, fabrication de slime, livre en jeux, jeux de société de la malle à jeux et vente d'objets et sa photo de famille.

Ce sont plus de 70 personnes qui ont ainsi pu profiter de ce 1^{er} « festi'familles ».

La malle à jeux

Tiss'âges propose aux communes, écoles et associations du territoire de la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche, son fonds de jeux itinérant et gratuit afin de les proposer sur des temps de garderie scolaire ou encore sur des temps de soutien sco-

laire. Il s'agit d'un fonds constitué de jeux divers, simples et pour tous les âges. Les communes, écoles et associations peuvent emprunter jusqu'à dix jeux maximum par période scolaire soit environ 6 semaines. L'animatrice peut également animer des séances jeux. Cette malle a évolué, de nouveaux jeux ont été acquis et à ce jour elle compte plus d'une centaine de jeux. Ce fonds permet de proposer de nouveaux jeux pour les animations dans les foyers des collèges, d'organiser des journées jeux dans le cadre du squat'ados et des après-midis en familles : Le rendez-vous des jeux. Cette manifestation, à destination des familles, est itinérante et gratuite. Un dimanche après-midi par mois, une salle des fêtes du territoire est investie et il est proposé au public nos nombreux jeux.

Nos actions en direction des associations :

Le calendrier des manifestations des asso's

Tiss'âges, en collaboration avec les associations du territoire de la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche, a réalisé le calendrier des manifestations 2018 : le premier présentant les manifestations de mi-février à mi-juin et le second celles de mi-juin à fin décembre. Une édition spéciale a été réalisée pour la période estivale, reprenant les animations et manifesta-

tions des mois de juillet et août. Chaque édition a été imprimée à plus de 500 exemplaires (200 pour la version estivale) et distribuée gratuitement chez les commerçants, dans les mairies et les points de rencontres du public.

Apéro quizz assos

Le 11 octobre, à la salle polyvalente s'est déroulé le 1^{er} apéro quizz des associations.

Cette soirée, sous forme de jeu, était surtout l'occasion de se rencontrer, partager et échanger sur les besoins en

matière de vie associative.

Géraldine BIGUE, responsable de l'espace de vie sociale, a expliqué « Tiss'âges » ! Son objectif, son rôle auprès de la population, etc... des projets qui pourraient être menés ensemble (avec les associations).

Elle a ensuite co-animé le quizz avec Cécile REIX, animatrice du CRIB et ALISO (*Centre de ressources et d'information pour les bénévoles*).

La soirée s'est terminée par un pot à la bonne franquette avec encore beaucoup d'échanges.

Par mail à tissages@orange.fr ou squatados@orange.fr.



Géraldine BIGUE

Animatrice E.V.S.

☎ : 07.85.54.68.53.

☎ : 05.55.62.80.92.

Le Louloubus

L'est un multi-accueil et relais Assistants Maternels itinérant qui sillonne les routes de notre territoire depuis maintenant 7ans.

Il est composé d'une équipe de professionnelles petite enfance, qui aménage avec soin et réflexion un espace spécialement conçu et adapté aux jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. La salle des fêtes transformée en crèche, le temps d'une journée de 9h à 17h, peut ainsi accueillir les enfants qui profitent pleinement de l'aménagement de l'espace, participer aux diverses activités proposées et vivre ainsi l'expérience de la vie en collectivité, lieu de socialisation par excellence, avant l'entrée à l'école maternelle, sous le regard bienveillant de l'équipe.

Pour les parents, c'est

l'opportunité de se libérer pour un rendez-vous, une recherche d'emploi ou tout autre motif personnel.

Les assistantes maternelles et les parents peuvent aussi participer au temps d'accueil du Louloubus. C'est un moment pour partager les expériences professionnelles et échanger entre parents et assistantes maternelles.

Des temps collectifs sont mis en place par l'équipe : manipulation, parcours sensoriel et avec partenaires extérieurs pour le baby gym, les histoires et l'éveil musical.

La halte-garderie dispose de 8 places, les enfants peuvent nous être confiés pour 2h, une demi-journée ou la journée entière...à votre convenance !!!

En ce début d'année 2018, le Louloubus a modifié son parcours afin de répondre au mieux au besoin

des familles.

Désormais, le planning est le suivant :

- tous les lundis, à la salle des fêtes de Châtelus-Malvaleix ;
- tous les mardis, à la salle des fêtes de Mortroux ;
- tous les jeudis, à la salle des fêtes de Bonnat

De plus, il y a deux matinées consacrées au RAM, de 9h à 12h :

- tous les mercredis, à la salle des fêtes de Jalesches ;
- tous les vendredis, à la salle des fêtes de Moutier-Malcard.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter au 06 68 73 30 35.

Au plaisir de vous accueillir sur ces deux structures.

Delphine PINOT, responsable de la halte-garderie
Bénédicte GRELLET, responsable RAM

LA VIE
DES
ASSOCIATIONS
COMMUNALES

LE CLUB DES ÂÎNES

Ce petit mot s'adresse à tous mais plus particulièrement aux nouveaux adhérents, à ceux qui hésitent encore à nous rejoindre.

Bilan de l'année 2018 :

-3^{ème} jeudi de janvier : qui sera le roi et la reine !

-3^{ème} jeudi de février : tradition oblige, c'est le goûter des crêpes de la chande-



délicieuse. Au diable les régimes.

-9 décembre : repas de Noël à Gouzon.

-20 décembre : dernière réunion de l'année avec dégustation de bûches.

07 décembre 1977 avec peu de moyens mais c'était sans compter sur la volonté et l'entraide de la population



d'alors.

Le club est ouvert à tous, n'hésitez donc pas à venir nous rejoindre les 3^{ème} jeudi de chaque mois, vous verrez vous serez très bien accueillis !

Rendez-vous pour la galette des rois le 17 janvier à la salle des fêtes pour un moment festif et chaleureux.

Adhérents
pour les 40 ans.

Repas de Noël
2018 à Gouzon.

Pour nous rejoindre, vous pouvez nous contacter au :
05 55 80 73 55 ou

05 55 80 70 45

La présidente
Colette Jurgielewicz



leur préparé par les adhérents

-18 mars : Assemblée générale qui relate la vie de notre club.

-15 avril : Théâtre au Grand Bourg.

-17 Juin : Repas champêtre au Moulin Chancelier à Evaux les Bains.

-21 Juillet : réunion pro-confort à la salle à la salle des fêtes.

-22 septembre : sortie au scenovision à Bénévent l'Abbaye avec repas.

-21 octobre : Choucroute traditionnelle toujours



objectif de fêter ses 40 ans d'existence. Ce club est né le

L'A.C.C.A.

La saison de chasse a débuté le 19 Août 2018 et va se terminer le 31 Mars 2019.

A cette mi-saison, nous avons prélevé 16 chevreuils, dont le partage a été effectué entre les propriétaires et les chasseurs de l'ACCA .

Pour le moment pas de sanglier. Espérant une fin de saison meilleure.

Comme la population de grands gibiers est en perpétuelle augmentation, les

« bracelets » autorisés de chevreuils ont augmenté de 26 à 32.

Pour les sangliers, seuls les animaux de plus de 50 kilos doivent être bagués.

L'an passé nous avons réalisés 26 Chevreuils et 7 sangliers

Je tiens à remercier tout d'abord les propriétaires non chasseurs et chasseurs, les équipages qui nous permettent de chasser chaque week-end, les personnes qui

sont au poste et sans oublier les personnes qui « font les pieds » pour trouver des sangliers.

Pour conclure l'ACCA se porte bien et **l'année 2019 devrait voir l'arrivée d'une nouvelle cabane de chasse offerte par la commune .**

Le président :
Frédéric Parrain

LES SAPEURS POMPIERS

Nous ne pouvons pas débiter ce mot sans rendre un hommage au Sapeur Pompier Nathalie Michaud, qui nous a quitté en juin dernier. Nous saluons et nous nous souviendrons de l'investissement et du courage qu'elle a eu pendant toutes ces années de service au sein du centre. Les Sapeurs Pompiers de Châtelus Malvaleix, au

nombre de 8 actifs, ont effectué 145 interventions cette année, contre une centaine environ en 2017. Cette augmentation démontre l'importance du CPI sur le territoire ; d'autant plus, qu'ils prêtent main forte aux casernes voisines, notamment en journée, là où les effectifs manquent. Le centre devrait se doter de deux nouvelles recrues en 2019 mais

d'autres vocations sont les bienvenues au sein de notre équipe.

De nombreux diplômes ont été remis à chacun des sapeurs pompiers qui ont suivi des formations obligatoires et facultatives tout au long de l'année afin de se perfectionner. Certains ont été médaillés : Le Caporal Chef Guy Dérongères avec la médaille des 30 ans de service, Le Sergent Luc Brosset et Caporal



Chef Frédéric Parrain avec la médaille des 10 ans de service. Le Caporal Chef Aurélien Brossat a quant à lui reçu le grade de Sergent. Un grand bravo à tous !
La fin de l'année 2018 a été marqué par le démarrage des travaux de l'extension de la caserne qui prévoit notamment la création de vestiaires. Cet agrandissement

est subventionné par le SDIS 23 et les 4 communes que le centre dessert : Châtelus Malvaleix, Roches, Ladapeyre, Saint-Dizier les Domaines. Nous tenons à les remercier pour cela afin d'avoir un local adapté et performant. Comme vous aurez pu le constater, le nouveau calendrier s'est doté d'encarts pu-

blicitaires pour la plus grande satisfaction des commerçants et artisans ayant souhaité participer. Nous tenons à les en remercier ainsi que pour les nombreux lots offerts à l'occasion de nos manifestations.

Enfin, nous félicitons Le Chef de Centre Laurent Micouraud pour son grade de plus car il est l'heureux Papa d'une petite Estelle. Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur. Encore un Grand Merci aux Sapeurs Pompiers et à leur famille pour leur disponibilité et leur dévouement, à vous tous pour vos dons. Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 !
Aurélien Brossat, Président de l'Amicale.

CLUB OMNISPORTS



C.O.C.M.



Voilà donc une saison sportive de plus qui débute... la 23^{ème} pour le COCM, et la 2^{ème} sans son fondateur à la Présidence, même s'il reste dans notre sillage (contraint et forcé), pour nous aider dans cette tâche, ce dont nous le remer-

cions !!!

En effet, le Club semble avoir résisté à notre nouvelle Co-Présidence formée par Anne-Claire Polli et Laëtitia Gouvernaire que nous essayons de mener du mieux que nous le pouvons, ou plutôt du moins mal, disons : espérons que cela dure !...

Bien entendu, la sur-

vie du club ne tient qu'à ses fidèles bénévoles et responsables de section, qui s'activent tous dans un même but : faire vivre le COCM, dans l'esprit dans lequel il a été créé en 1996 par Guy Buset et Guy Baudat.

Cette année, notre Club montre un net accroissement de ses effectifs (+ 40 licenciés) tendant à passer la

barre des 180 licenciés début 2019, d'où la nécessité de voir notre Club perdurer !!!

Depuis la saison 2017-2018, la section Handball a été reprise par Damien Lafaye, la section Badminton par Guillaume Decoux.

*...Où en sont les différentes sections ?

☺**Le Basket** : compte 59 licenciés (9 féminines séniors, 10 masculins séniors, 35 jeunes de 5 à 14 ans, 5 Dirigeants ou Officiel de table de marque)

Résultats sportifs :

+les seniors filles sont en phase de brassage et notre équipe a un match de retard.

+les seniors garçons, ils sont actuellement 2ème ex-aequo avec également 1 match de retard.

Les entraînements ont lieu :

Mini-Basket : tous les mardis (sauf vacances scolaires et mardis fériés) de 18 h 00 à 19 h 30 au gymnase de Châtelus mais également 1 jeudi sur 2 au gymnase de Bonnat de 17 h 00 à 18 h 30 pour les U9, U10 et U11 (Centre de Perfectionnement Sportif)

Seniors filles : les mercredis de 19 h 15 à 21 h 30
Seniors garçons : les jeudis de 20 h 00 à 22 h 00.

Nous sommes en entente avec le club de Bonnat pour les catégories U13 mixte et U15 Filles.

Nous mettons également nos moyens humains

en commun avec le club de Bonnat pour le mini basket (Plateaux, rencontres).

Animatrice de la section : Catherine DESPINARDE :
Tél. 06 76 47 80 02
catherine.d@viveole.net

☺**Le Badminton :**

- 20 licenciés (12 femmes/8 hommes)
- 2 créneaux, le lundi 19h / 22h et le jeudi 18h / 20h
- 2 équipes engagées en championnat départemental interclub (1 équipe en division 2 et 1 équipe en division 3)
- la licence est à 63 euros adulte et 53 euros jeune (+ de 14 ans)
- possibilité de pratiquer la compétition (nombreux tournois départementaux et hors département)

Animateur de la section Guillaume DECOUX :

06-21-88-14-55

☺**La Gymnastique :**



Nouveautés 2018-2019

Babygym :

séance les vendredis de 17h45 à 18h45 (hors vacances scolaires)
Actuellement 11 enfants de 3 à 5 ans, participent aux activités sportives et ludiques proposées par Profession

Sports Limousin, quelques places sont encore disponibles.

Contact : Anne-Claire Polli
06-98-89-00-96, pour séance d'initiation gratuite.

Gym pour les Séniors : à

partir de début 2019, Siel Bleu propose un atelier d'Activité Physique Adaptée, qui a pour objectifs :

- La prévention santé
- Le bien-être des personnes
- Préserver le lien social
- Prévenir les risques
- Améliorer la qualité de vie.

Les séances hebdomadaires seront axées sur l'équilibre (aucune pathologie n'est un frein à la pratique, les exercices seront adaptés à chacun), et se feront les lundis de 14h à 15h à la salle communale de l'ancienne gendarmerie, place de la liberté à Châtelus-Malvaleix ;

Tarif : 25 euros pour 20 séances

Contacts :

Anne-Claire Polli
06-98-89-00-96 ou
Laëtitia Gouvernaire

06-61-82-83-97

☺**Hand** : LA SECTION

Handball est en convention (entente) avec le club de La Souterraine pour la catégorie séniors Garçon. (Depuis la saison 2017-2018) avec deux équipes qui forment un groupe composé de 34 joueurs, dont 11 licenciés du COCM, avec une très bonne complicité et ambiance entre les joueurs de chaque club,

encadré par Brian PASQUET (responsable groupe séniors ASLS/COCM). Les entrainements sont effectués principalement à La Souterraine les mercredis de 19h à 21h et les vendredis de 21h à 23h.

La section Handball du COCM ne possède plus d'équipes dans les catégories jeunes.

L'équipe fanion évolue en Excellence Nouvelle Aquitaine, a pour objectif de jouer la montée en Pré Nationale Nouvelle Aquitaine, actuellement 2ème d'un championnat homogène et répertoriant des équipes de Haute Vienne, Corrèze, Gironde, Dordogne et Vienne. Le challenge sportif s'annonce excitant et intense, malgré des déplacements dans toute la région Nouvelle Aquitaine depuis la restructuration des championnats suite aux réformes des nouvelles régions.

L'équipe B évolue en Pré région Limousin.

A pour objectif de jouer le maintien, actuellement dernier du championnat le plus haut du Limousin, manque jusqu'à présent de confiance et régularité face à des équipes pourtant largement à leurs portées.

☺ **Marche** : 70 licenciés
 Pour la saison 2018-2019 nous sommes 70 licenciés, soit +8 par rapport à l'an passé.



CLASSEMENT	
1	BLANQUEFORT
2	ASLS/COCM
3	CHAMPCEVINEL
4	ISLE
5	POITIER
6	PESSAC
7	VILLENAVE
8	CHATELLERAULT
9	AUXANCES/CLAIN
1	CAPO LIMOGES
1	LE PALAIS/VIENNE
1	BRIVE

L'entente ASLS/COCM est également toujours en course en Coupe de France et actuellement au 4ème tour

CLASSEMENT	
1	BOISSEUIL
2	ISLE
3	VERNEUIL
4	USSEL
	HAND
5	SUD87
6	AMBAZAC
7	ASLS/COCM

Dates à retenir :

Les Rencontres qui auront lieu au gymnase de Chatelus Malvaleix:

EQUIPE B

Date	Horaires	Locaux	Visiteurs
26/01/2019	20H30	ASLS/COCM	BOISSEUIL
09/03/2019	20H30	ASLS/COCM	ISLE 2

EQUIPE A

Date	Horaires	Locaux	Visiteurs
13/04/2019	20H30	ASLS/COCM	VILLENAVE HBC





Les différentes équipes de basket





Ravitaillement à la Guérite

En pièces jointes 3 photos:-
ravitaillement à la guérite pour la Rochoise
-sortie du club en rando à Crozant.
-sortie du club dans la vallée de Chaudfour (massif du Sançy).

Animateur de la section :
Jean-Paul RAZET :
0682552335

☺**Cyclisme : 10 licenciés Route et VTT**

Ce n'est certes pas la section du club la plus performante au niveau effectif, mais au niveau dynamisme, malgré une moyenne d'âge avancée, nous ne nous laissons pas distancer et nous « écumons » les rallyes organisés ça et là et même très loin, que ce soit sur la route ou le VTT !

Vélo, sport individuel dit-on ? Pour nous, solidarité et convivialité sont nos devises et nous sommes comblés de voir que **notre modeste section est régulièrement sollicitée pour organiser ou accueillir des ma-**

nifestations cyclistes. Rares sont les années qui ne voient pas nos routes et chemins accueillir courses ou rallyes.

Il est vrai que, bien aidés par la Commune et la Communauté de Communes, nous veillons à l'état de nos chemins, si typiques et si attirants, qui font le bonheur des randonneurs à pied ou sur deux roues.

Il suffit de voir les succès que sont la Castellucienne de Printemps et, tout dernièrement, la Castellucienne « couleurs d'automne », organisée en collaboration avec Creuse Oxygène : **132 vététistes et 39 marcheurs et coureurs à pieds** sur nos chemins et ce, malgré un temps maussade... Du jamais vu ! A renouveler sans doute !!!

Indirectement, nous participons à faire connaître notre commune, ses sites touristiques et ses hébergements.

L'avenir ? Il nous serait quand même agréable d'accueillir, à nos côtés, des effectifs plus jeunes ...

Espoir: il semblerait que ce

soit le cas, pour la prochaine saison, puisque 3 jeunes ont émis le désir de nous rejoindre et font déjà « quelques tours de pédale » avec nous.

Vivement la prochaine saison avec ses nouveaux challenges, notamment la Grande Traversée du Limousin VTT, qui fera, une nouvelle fois, halte dans notre commune.

Animateur de la section :
Guy BUSSET
0682329399

Cette année encore, **le LOTO** du 2 décembre a connu un fort succès, avec près de 200 participants au gymnase !! Un énorme grand **MERCI** à eux, mais également à tous **nos nombreux bénévoles** qui ont œuvré de près ou de loin (du vendredi au dimanche soir), et ainsi contribué à la réussite de notre plus grosse manifestation annuelle, source majeure de nos revenus permettant au club de perdurer. Nous tenons également à remercier l'ensemble des commerçants qui participent et contribuent ainsi à la réalisation et à la réussite des manifestations, grâce à leurs divers dons.

Un grand merci également à la Municipalité pour leur subvention municipale, nous encourageant financièrement dans le développement perpétuel des sports de chacun.

Cette année, des démarches ont été réalisées au-



Quelques images de la Castellucienne
« couleurs d'automne »

près du Syndicat de Gestion Intercommunal du Collège afin de pouvoir afficher des bannières publicitaires dans l'enceinte du gymnase. Suite à un accord donné, nous sommes donc en recherche d'artisans, commerçants, entreprises...etc, intéressés par ce sponsoring qui permettra ainsi le maintien et l'évolution des multiples activités réalisées au sein de notre Club.

cocm23@hotmail.com pour contacter les Co Présidentes (Anne-Claire Polli et Laëtitia Gouvernaire)

Les manifestations à venir :

-un Repas dansant se-

ra organisé le **samedi 27 avril 2018**, à la salle polyvalente d'Ajain.

-la castellucienne sera le **dimanche 12 mai 2019**

-le Rallye Pédestre est fixé au **samedi 18 mai 2019**

-la Rochoise sera le **lundi 10 juin 2019**

-un concours de pétanque durant la saison estivale

-24 Novembre 2019 :
la Castellucienne
« couleurs d'automne »

Même si cette année sportive débute tout juste, l'ensemble du COCM vous souhaite une très bonne année 2019 !... sportive ou non !..

FETES ET LOISIRS CASTELLUCIENS

Fêtes et Loisirs Castelluciens est une association qui a pour but de proposer des animations sur la commune pour petits et grands. Depuis le dernier bulletin municipal deux années se sont écoulées.

Une petite rétrospective de nos animations en 2017. **27 et 28 mai : Foire aux vins et aux produits Régionaux.** Tous les exposants ont été très satisfaits de leur week-end. Et la soirée entrecôte frites du samedi soir fut conviviale et festive. Je tiens à remercier les bénévoles du public qui se sont dévoués pour participer et jouer le jeu. Ambiance et fou rire étaient au rendez-vous.

(*Merci Gaëlle, Brigitte, Guy, Bernard, Jean-Christophe, et Christian*).



lité pour les petites mains autour d'un goûter. Merci à tous!

Une nouveauté 1ère édition



de la descente folklorique de la rue de la marche en caisses à savon.



avoir participé avec leur matériel et offert la paille.

Bravo à tous les constructeurs de caisses à savon, c'était magnifique.



Quelle satisfaction et plaisir pour l'équipe de bénévoles qui ont œuvré pour l'organisation de la fête patronale de voir les rues de Châtelus bondées de monde. Merci aux Castelluciens, amis et voisins de vous être déplacés pour venir applaudir le travail de nos bénévoles qui ont donné de leur temps toute l'année pour que cette manifestation soit réussie. Cette journée s'est terminée par le superbe feu d'artifice (offert par la municipalité) tiré au plan d'eau de la Roussille, suivi du bal gratuit.



29 et 30 Juillet : fête patronale.

Vous avez pu admirer 3 magnifiques chars fleuris réalisés par les bénévoles de notre association. Sur le thème des minions en vacances aux Antilles.

Un petit moment de convivia-



Préparation de petites bottes de paille pour servir de protection dans la rue de la marche. Merci aux bénévoles et à la famille Degay pour

29 octobre 2017 : Comme chaque année notre loto remporte un vif succès. Nous nous efforçons de proposer des lots de qualités. Très bonne participation de tous !



31 décembre 2017 : les bénévoles de fêtes et loisirs toujours présents pour que les convives profitent au mieux de leur soirée du réveillon de la St Sylvestre. C'est une lourde tâche à effectuer, être au fourneau et servir les participants, pas de fête pour les bénévoles ! Je remercie Danielle, Suzanne, Bernard et Christian qui m'ont accompagnée pour que tout se passe pour le mieux.



Quelques changements : le 7 avril 2018 s'est tenu l'Assemblée Générale ordinaire de notre association ; René-Claude Rouchon notre président a souhaité changer de poste au sein du conseil d'administration. Je tiens à remercier et féliciter person-

nellement René-Claude pour son travail accompli durant les 9 années de sa présidence. J'ai accepté de prendre la suite de René-Claude en tant que présidente de Fêtes et Loisirs Castelluciens, après 9 années d'écoute et 8 années de responsabilités du secrétariat. Je tenais à remercier les membres et le conseil d'administration de fêtes et Loisirs de leur confiance pour m'avoir élue présidente de l'association. C'est un grand honneur et j'espère que je serai à la hauteur de cette fonction. J'aurai la chance d'être accompagnée de la nouvelle équipe. Composition du nouveau CA : Marie-Thérèse PAULY présidente Bernard ELOY vice-président Danielle TREVISAN secrétaire Jean-Christophe GUITTARD secrétaire adjoint. Christian COULAUDON trésorier René-Claude ROUCHON 1er trésorier adjoint. Jean DERONGERE 2ème trésorier adjoint. Françoise JAGUELIN membre.

Notre week-end de la 36ème édition de la Foire aux vins et aux produits régionaux les 12 et 13 mai 2018 s'est très bien déroulé. C'est pour notre équipe de bénévoles une immense joie de retrouver chaque année nos exposants venus de toute la France pour nous faire découvrir leur production.

Le week-end a été riche en manifestations car le COCM organisait la Castellucienne donc les marcheurs le dimanche ont pu rendre visite

aux exposants et faire une petite dégustation des différents produits du terroir.

Je voudrais remercier tous



les bénévoles qui se sont impliqués pour que ce week-end soit une réussite. Ce que j'admire chez vous amis bénévoles, c'est votre polyvalence. Du montage, démontage des chapiteaux à la préparation des repas, le service, le ménage, le rangement, le gardiennage, le photographe et même être acteur d'un soir, car chaque année au repas du samedi soir, je sollicite des volontaires dans l'assistance et plusieurs d'entre vous répondent présent pour faire l'animation. Et cette année c'était « Samedi tout est permis » Bravo et félicitation à vous tous ! Sans vous accomplir toutes ses tâches n'auraient pas été possibles.

Fête patronale 28 et 29

juillet 2018 : 2ème édition de la descente de caisses à savon et défilé de magnifique chars fabriqués par les bénévoles de notre association. Début des festivités le samedi après-midi, accueil des enfants pour les jeux de quartiers, course en sac, course aux œufs chamboule tout, mölkky, etc... Les jeux sont récompensés et très appré-

ciés par les enfants. Vers 15 h 30 le groupe de danse Country 23 nous fait une très belle prestation sur podium.



Nous terminons la soirée par un repas convivial à la salle des fêtes. Dimanche matin 6h nous accueillons les premiers brocanteurs, nous avons dû refuser du monde pour



manque de place 9H accueil des caisses à savon au parking du collège ; 10 h le 1er concurrent se lance sur la ligne de départ pour la reconnaissance du circuit. Nous découvrons de superbe réali-



sation. De 14 h à 16h descente folklorique de caisses à savon de



la rue de la marche. 16h défilé de chars fleuris et des caisses à savon conduit par la banda de Roches. Notre thème de cette année western. (Cowboy et indien). Merci aux parents et aux enfants qui ont répondu présents pour participer au défi-



lé. Félicitations à toutes les petites mains pour la fabrication



des chars. L'animation musicale avec la banda de Roches reste toujours très appréciée par les Castelluciens. 22H retraite aux flambeaux et nous nous dirigeons vers le plan d'eau de la Roussille en musique pour le tirage du feu d'artifice. (Nous remercions la municipalité pour le magnifique feu d'artifice) 23H Nous finissons le week-end



par le bal gratuit. Très belle réussite ! Un grand merci aux bénévoles spontanés, chauffeur de tracteur (Didier), chauffeur de quad (Christophe, Frédérique, Julien), aux participants de caisses à savon. Et à tous ceux qui ont participé bénévolement pendant le week-end. Je ne peux pas citer tout le monde de peur d'en oublier. Je vous donne rendez-vous à tous en 2019.

28 octobre notre LOTO annuel. Une nouveauté cette année, nous avons projeté sur écran le tirage des numéros. Notre succès a été tel que nous avons dû refuser du monde faute de place à la salle des fêtes. Cette réussite nous la devons au choix des lots et aussi à la participation de tous nos commerçants de Châtelus par leurs lots ou bons d'achats. Et merci aux

nombreux participants.

31 décembre 2018 : Réveillon de la St Sylvestre à la salle des fêtes. Cette année nous avons décidé de laisser la gestion du réveillon à un traiteur, de la préparation au service du repas. Nous manquons de bénévoles disponibles ce soir là. Mais pour une fois Ils pourront participer à la soirée et faire la fête. Ce qui est bien légitime après tout le travail effectué tout au long de l'année.

Au nom des adhérents et bénévoles de fêtes et Loisirs Castelluciens, je tiens à remercier Mme la Présidente et Monsieur le 1er Vice-Président du Conseil Départemental de la Creuse pour l'octroi de la subvention que vous nous avez accordée.

Un grand merci à la municipalité de Châtelus pour la subvention et la participation financière pour le feu d'artifice qu'il nous attribue chaque année. Ces aides contribuent à l'organisation de nos manifestations. Ce travail difficile que nous accomplissons depuis de nombreuses années pour dynamiser cette vie associative au sein de notre commune, demande dévouement, courage, patience et détermination. Ce cadre ne peut exister que si des femmes et des hommes de bonne volonté s'y associent et s'y dévouent en permanence.

Vous avez envie de participer ponctuellement pour une de nos animations alors venez rejoindre notre équipe n'hésitez pas à nous contacter. Vous avez des idées des projets d'animations pour notre commune, venez nous en faire part. Vous serez les bienvenus.

Que vous souhaiter de mieux qu'une parfaite santé pour vous et pour vos proches. De la prospérité, de la passion dans vos activités et de l'amour autour de vous durant toute l'année...

Recevez de la part de toute notre équipe de bénévoles tous nos meilleurs vœux pour 2019.

A noter Calendrier 2019 :

-A.G. samedi 2 mars

**-Foire aux vins et aux produits régionaux
31 mai et 1 juin**

**-Fête patronale
27 et 28 juillet**

-Loto 27 octobre

-31 décembre réveillon

Pour nous contacter :

Madame M-T Pauly :
05 55 80 73 54 présidente.
Madame D Trévisan :
05 55 80 70 45 Secrétaire
Monsieur C. Coulaudon :
05 55 80 71 83 Trésorier



Nous avons une page Facebook. « FÊTES ET LOISIRS CASTELLUCIENS »

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque Municipale

« Michel Mally » continue d'accueillir petits et grands le Mardi de 16 heures 30 à 18 heures 30 et le Vendredi de 10 heures à 12 heures dans ses locaux de la Place de la Liberté, tout au long de l'année, et même en période estivale ou de fêtes !!

Son fonds propre, constitué d'acquisitions (grand merci à la municipalité) et de dons (grand merci à nos généreux donateurs) et le dépôt affecté par la Bibliothèque Départementale proposent quelques dizaines de milliers de pages aux lecteurs en manque !!!!

Amateurs d'émotions fortes, d'épopées épiques, d'envolées lyriques, de grand frisson et de mystères insondables, franchissez sans hésiter notre porte et explorez nos rayonnages en quête de petits et de grands bonheurs....

Les élèves de l'école (et leurs maîtresses) sont, depuis de nombreuses années, de fidèles amateurs qui dégustent albums, documentaires et livres CD, mais aussi des belles histoires qui leur sont contées..

Plusieurs seniors qui ne pou-

vaient plus se déplacer, ont aussi bénéficié du service de portage d'ouvrages à domicile, aussi bien à la maison qu'au sein de l'EHPAD de Châtelus.

Cet été, une nouveauté !!!

Certains de nos ouvrages se sont offert des vacances studieuses au plan d'eau de la Roussille.

La « P'tite Bibliothèque », assortiment d'ouvrages variés (romans littéraires et policiers, livres pour la jeunesse, bandes dessinées), installée dans chacun des chalets du hameau de gîtes, a permis à leurs occupants de ponctuer leur séjour dans notre magnifique Creuse, de moments « lecture » très à leur goût !!!!

Vacanciers, ne chargez pas vos valises du roman de l'été, il vous attend déjà à Châtelus !!!!

En projet pour 2019, deux nouvelles actions, toujours autour du Plan d'eau, et qui s'inscrivent encore dans notre politique de promotion de la lecture :
-la « Bibliothèque de Poche »

riche de nombreux livres de poche et de petits formats, en accès libre, installée au camping, à destination des vacanciers en séjour chez nous ; -la « Plage de lecture », espace convivial qui permettra à la fois l'accueil de lecteurs et le prêt libre de documents, à destination des amateurs des joies de la plage de la Roussille.

Vous pouvez toujours communiquer avec votre bibliothèque (réservation d'ouvrages, demande de renseignements...) par mail à l'adresse suivante : bibliocm23@orange.fr.

Vous pouvez aussi, à compter de janvier 2019, consulter notre page Facebook « Bibliothèque Municipale « Michel Mally » - Châtelus-Malvaleix » pour y découvrir la vie de votre bibliothèque et de quelques unes de ses voisines, des animations et diverses informations autour du thème du livre et de la littérature.

Tous nos vœux pour l'année 2019.

Frédérique PICAUD,
Responsable

LE CHOEUR DE L'AMITIE

Le Chœur de l'Amitié termine une année 2018 particulièrement riche en événements.

C'est avec joie que notre groupe se retrouve tous les mardis de 17 à 19h maintenant, les choristes souhaitant répéter avant de dîner et rentrer si possible avant la nuit.

Nous sommes toujours une quarantaine, avec des choristes fidèles et appliqués. Mais, le temps passant, s'ils connaissent parfois des sou-

Organisé cette année par les Rochois, notre concert annuel avec la Banda a fait vibrer les murs de l'église de Roches de chants et d'airs entraînants. N'ayant pas eu de concert au printemps, Châtelus a eu exceptionnellement un concert au mois d'octobre avec une chorale particulièrement agréable : « La Chansonnette Mainsatoise ».

Quelques prestations mar-

également un grand honneur de chanter, à la demande de la municipalité et de la gendarmerie de Châtelus pour la Sainte Geneviève, patronne des Gendarmes. Un



programme particulier, une journée particulière, qui nous laissent un grand souvenir.

2019 sera l'année de nos 35 Ans et nous préparons activement cet anniversaire car tous nos choristes sont là depuis des années et ils méritent d'être fêtés dignement. Mais nous devons aussi notre longévité à l'aide morale et matérielle de la municipalité de Châtelus et au Conseil Départemental. Qu'ils soient assurés de toute notre reconnaissance.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochain concert avec la Banda certainement en mai prochain. Avec toutes les amitiés de la part des choristes et leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Danielle Dumais



cis de santé, ils sont alors suivis, entourés et encouragés par leurs camarades chanteurs. Notre chorale porte bien son nom !

Nos Aînés de l'Ehpad attendent toujours avec impatience notre venue pour la Fête de la Musique et pour Noël, et lorsque les petits de l'école se joignent à nous, c'est alors un vrai régal.

quantas nous ont particulièrement occupés pour les mener à bien : le 7 juillet 2018, nous avons eu l'honneur de chanter à l'église de Toulx-Sainte-Croix accompagnés par deux musiciens professionnels hollandais, Pauline LOTICHIUS à la flûte traversière et Alexandre BONNET à la harpe. Un magnifique concert.

Et le 23 Novembre, ce fut

**LA VIE
DES
AUTRES
ASSOCIATIONS
et
SERVICES**

Association de Développement du Pays Bonnat/Châtelus-Malvaleix

A.D.P.B.C.

Service de Repas A Domicile (R.A.D.)

Tarifs

8,00 euros le repas

Coordonnées

Pour obtenir des renseignements, contactez :

Service de Repas à Domicile - A.D.P.B.C.

1. Place de l'église - 23350 GENUILLAC

☎ : 05.55.62.80.92.

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Ou en dehors de ces horaires

L'Agent de livraison

Nicole BRUNETON

☎ : 06.16.70.50.57.

N'hésitez plus !!



Repas à domicile Genouillac
05.55.62.80.92.

IPNS

Un service simple à mettre en place !!

Pour qui ?

Le service de portage de repas à domicile est à la disposition de tous.

Sans condition d'âge, ni de situation.

Aucun justificatif n'est demandé.

Facile !

Vous pouvez bénéficier de ce service sur simple demande téléphonique.

SA mise en place ne demande que 48 heures.

Pratique !

Un repas peut vous être livré pour chaque jour de la semaine ou seulement pour les jours de votre choix.

Souple !

Vous pouvez interrompre la livraison, définitivement ou provisoirement, sur simple appel téléphonique.

UNE SEULE OBLIGATION !!

Nous prévenir 48h à l'avance pour toute modification.

Les repas

Nos repas sont fabriqués par un traiteur local. Ils se composent d'une entrée, un plat de viande ou poisson avec légumes, une part de fromage, un dessert, un potage pour le soir.

Certains régimes peuvent être adaptés tels que sans sel, sans sucre. Il est également possible de faire hacher le repas.

Le conditionnement

Les repas sont présentés dans des barquettes soudées. Elles peuvent facilement se mettre dans un micro-ondes ou réchauffées tout simplement dans un plat ou récipient allant sur un feu ou dans un four traditionnel.



Les livraisons

Les livraisons ont lieu tous les matins du lundi au samedi.



Le Chantier d'insertion

Le chantier a fêté ses 20 ans en Septembre, ce fut l'occasion de réunir partenaires, financeurs et collectivités afin de montrer certaines réalisations et de se retrouver à la salle des fêtes de Chatelus-Malvaleix pour un buffet.

2018 se termine avec une année bien remplie, notamment dans le domaine de l'entretien de chemins et de rivières, mais aussi en bâtiment sur les communes du territoire.

La mission d'insertion a aussi porté ses fruits avec 70% de sorties positives.

Le carnet de commandes se remplit sur 2019 avec un chantier d'envergure pour la Communauté d'Agglo du Grand Guéret, le lot Plâtrerie Peinture de la future quincaillerie numérique.

Les salariés du Chantier d'Insertion sont des hommes et des femmes dont le parcours professionnel (et de vie) a pu être chaotique mais qui tentent de retrouver la route de l'emploi.

En effet, nous avons pour mission essentielle de proposer à des personnes sans emploi, en situation précaire, un travail (en CDDI de 32h par semaine), et de les accompagner pour déterminer et faire aboutir leur projet profes-

sionnel.

L'objectif premier du Chantier est d'accompagner chaque salarié dans sa démarche de recherche d'emploi le moins précaire possible et au plus près de ses compétences et savoir-faire, y compris en passant par une ou des périodes de remises à niveau ou de formation professionnelle.

riés réalisent des stages en entreprise dites «périodes d'immersion». A ce titre, le Chantier peut être amené à contacter des entreprises locales intervenant dans différents domaines, qui peuvent ainsi devenir des partenaires de l'insertion et, pourquoi pas, découvrir leur futur salarié.



Les 20 ans du Chantier d'Insertion

Pour cela, chaque salarié bénéficie d'un suivi individualisé pour élaborer son projet professionnel, et lever des freins à l'emploi tels que des problèmes de mobilité, de santé, ou envisager une formation. Ce suivi est assuré par l'accompagnatrice socio-professionnelle, salariée de l'ADPBC.

Au cours de cette démarche de retour à l'emploi, les sala-

Le Chantier est situé au 58 bis rue de la Marche, 23270 Châtelus-Malvaleix (derrière le local des pompiers)

Responsable du Chantier : Christophe DUBREUIL
Accompagnatrice socio-professionnelle : Christine BATHIAS

Téléphone : 05 55 81 00 25

Le "CHAI" à Bonnat

**Lieu ouvert à tous
et espace de coworking et
de télétravail**



Le Chai est ouvert depuis la mi-janvier 2018. Partage de savoirs en tout genre, lancement de projets collectifs, espace de coworking et de télétravail, lieu d'apprentissage du numérique, voici quelques actions qui s'y sont passées dans l'année :

> Des initiatives proposées par des habitants de la Communauté de Communes : Nous avons tous des savoirs et des passions. Des personnes ont choisi de les partager et d'organiser des ateliers, des conférences et des sorties sur les sujets qui leurs tiennent à coeur : détecteur de métaux, balade ornithologique, reptiles et amphibiens du Limousin, tricot, jardinage au naturel, débrouille informatique...

> Des ateliers informatiques pour des particuliers ou bien pour les professionnels et associations : se servir

d'un ordinateur, modélisation 3D, mise en page d'un flyer, Facebook, installation de Linux...

Que vous soyez grand débutant, que vous souhaitiez apprendre à maîtriser l'ordinateur ou bien un outil précis, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins.

> Des temps d'échanges et de rencontres

Des Apéros Causerie ont lieu tous les derniers mercredis du mois de 18h30 à 20h30. Temps de rencontre simple et informel, c'est l'occasion de découvrir de nouvelles personnes ou de revoir vieilles connaissances. Vous avez la possibilité d'y présenter votre initiative pour la faire connaître et élargir votre cercle de connaissances, et c'est une occasion de découvrir ce qui se passe dans le coin.

> Un lieu pour travailler avec concentration et une bonne connexion, tout en tissant des liens avec d'autres utilisateurs du lieu. Musicienne, sophrologue, webdesigner... Tous ont choisi de

sortir de chez eux pour mieux travailler. Pourquoi pas vous ? Vous avez trois jours d'essai pour vous faire une idée et l'utilisation des lieux est gratuite pour les demandeurs d'emploi.

Les rendez-vous réguliers

> Débrouille informatique : 1^{er} mercredis et 3^{ème} samedis de 14h à 16h – Se faire aider dans les questions informatiques quotidiennes ou plus pointues.

> Apéro Causerie : dernier mercredi du mois 18h30-20h30

> Après-midi créative : environ une fois par mois – Echange de connaissances et partage du plaisir des activités manuelles

> Café DYS... : au moins une fois par mois – Echanges autour d'un thé, d'un café sur la DYS...-lexie, -praxie, -phasie, etc.

> Squat Ados : Les mercredis après-midi de 13h à 18h et petites vacances scolaires – Accueil et animations pour ados de 11 à 17 ans.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE BONNAT

Mairie de BONNAT



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Horaires d'ouverture au public

Lundi 8h-12h et 13h45-17h

Mardi 8h-12h et 13h45-17h

Mercredi 8h-12h et 13h45-17h

Jedi 8h-12h et 13h45-17h

Maison de services au public

Mairie de Bonnat

Place de la fontaine – BP 6 -

23220 - BONNAT



Des agents pour vous accompagner dans vos démarches sur de nombreuses thématiques :

Famille,
Social – Santé,
Emploi – Retraite,
Logement – Energie,

L'ECOLE DE PECHE DE LA PETITE CREUSE

L'Ecole de Pêche de la Petite Creuse, association de promotion du loisir pêche, de gestion et de protection du milieu aquatiques, porté par les différentes AAPPMA locales.

2018 une année fructueuse en termes de transmission de savoir. Une grande partie des écoles des cantons de Boussac et Chatelus-Malvaleix ont ainsi pu s'initier à la pêche, ou bien encore découvrir l'environnement qui nous entoure grâce aux animateurs de l'Ecole de Pêche pour le plus grand plaisir des enfants. A ces activités périscolaires se sont ajoutées les animations estivales traditionnelles proposées par l'association (200 participants sur l'été).

Sur la commune de Chatelus, que nous remercions, nous avons pu ainsi



organiser tout les mardis de l'été des initiations pêche en float-tube. Le mercredi matin une découverte de la pêche au coup à la Prugne

ou bien encore mettre en place un camp pêche pour les adolescents au camping de la Roussille fin aout. Les animations float tube ont encore cette année été une réussite avec pas moins de 30 partici-

pants (il n'y avait que 4 places par semaine). La pêche au coup à la Prugne a connu cette année des pics d'activités avec certaines séances avec plus de 15 participants. Grâce à la commune qui finance ces animations, ils ont eu les plaisirs d'une partie de pêche conviviale avec, pour beaucoup, leurs premiers poissons. Le camp pêche, quant à lui, a affiché complet pour la troisième année consécutive. Une réussite qui reflète notre engagement, mais aussi l'attrait des lieux et la richesse halieutique des plans d'eau de Chatelus Malvaleix.

Pour 2019, outre les animations périscolaires qui malheureusement se sont arrêtées à la suite du retour de la semaine de 4 jours, toutes les activités sont remises en place, de même que les séances « Ateliers Pêche Nature » qui sont des séances



de découverte, d'initiation ou de perfectionnement aux différentes techniques de pêche en eau douce avec une inscription à l'année ; tous les 15 jours ou toutes les semaines, sur une demi-journée (mercredi ou samedi) ou la session « pêche sportive » pour les plus grands (10-17ans) en journée complète, tous les 15 jours le samedi.

Une prise en charge en bus est effectué sur les communes de Boussac, Clugnat, Châtelus-Malvaleix, Genouillac et Bêtête. Une séance est organisée spécifiquement pour les jeunes de Gouzon.

Cotisation annuelle à partir de 23 € pour l'année transport et carte de pêche compris. Tout le matériel nécessaire à la pratique de la pêche est également fourni.

Cette année encore la mise en place de 2 « camp pêche ado », un du 18 au 24 juillet



sur le secteur de Châtelus-Malvaleix et un du 20 au 25 octobre sur le secteur de Champagnat/la Naute. Des camps en immersion complète avec un encadrement 24h/24h par les animateurs diplômés de l'école de pêche.

A vos agendas, les manifestations annuelles de l'Ecole de pêche :

-17 mars 2019 Super loto 14h00 salle polyvalente de Boussac

-7 juillet Fête de l'école de pêche (concours de pêche, repas, kermesse) au moulin de Fréteix, à Bêtête ; Pour plus de détails et renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 05.55.80.93.49 !!!

L'E.H.P.A.D

C'est sur un air de jazz, cette année, que les résidents de l'EHPAD des 4 Cadrans de Châtelus-Malvaleix ont reçu leurs invités, dans le cadre de la traditionnelle Fête de Noël des enfants du personnel. Le 19 décembre, sous la direction de Thierry Bourgui-

nombre de résidents, à savoir faciliter l'accès à la lecture au sein des établissements, a débuté « officiellement » le 25 novembre 2018 avec un spectacle de contes donné à l'Ehpad par le conteur-comédien bien connu des creusois, Jean Claude Bray. Ce projet « Noël en théâtre »

mées par Aurore Claverie, poète et intervenante pour la mise en place d'ateliers d'écriture, de conférences, de lectures ...

Dans un deuxième temps, de décembre 2018 à mai 2019 une phase lecture menée par Lauriane Baudouin, elle-même épaulée par des enfants de l'école et des bénévoles, rassemblera les résidents en petits groupes dans des ateliers-lecture à haute voix. Elle se conclura fin mai par un spectacle ouvert à tous, choisi dans le cadre du Festival Coquelicot et soutenu par la Mairie de Châtelus-Malvaleix.

Pour terminer ce cycle, il s'agira de concrétiser ces expériences de lecture en créant une pièce de théâtre qui sera présentée dans le cadre de la Fête de Noël 2019 à l'Ehpad. Dans ce but, des ateliers de pratique théâtrale débiteront en septembre 2019 sous la houlette de la troupe de théâtre professionnelle « la présidente a eu 19 », en partenariat avec le Château du Puy de Tercilat et la Scène Convenue : la Guérétoise de Spectacle.

Tout le monde s'active déjà autour de ce projet ambitieux certes mais tellement riche ! Une belle aventure a commencé ...

Laurent Margueritat
Animateur à l'EHPAD
« les 4 Cadrans »



gnon, la formation Caïman Swing s'est produite devant un public ravi, pendant presque deux heures, dans la salle polyvalente joliment décorée par les résidents ! Le Père-Noël bien sûr était lui aussi de la partie....

L'année prochaine Noël devrait se dérouler d'une toute autre façon puisque les résidents de l'Ehpad en partenariat avec les résidents de la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) de Clugnat seront cette fois les acteurs de la fête. En effet, un projet « Noël en théâtre » répondant au souhait d'un grand

est soutenu financièrement par l'ARS (Agence Régionale de Santé), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la région Nouvelle Aquitaine, il s'articule en trois temps.

Tout d'abord, une phase de rencontre s'est organisée autour de deux animations réunissant des résidents de l'Ehpad et de la MAS. Ces séances, qui ont eu lieu le 15 et le 29 novembre 2018, sous la forme d'ateliers-écritures avec le concours de la BDC (Bibliothèque Départementale de la Creuse) ont été ani-

PHARMACIES DE GARDE EN 2019

Calendrier 2019 - Premier Semestre

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M	mathieu	1 V		1 V		1 L		1 M	eglise Clignart	1 S	
2 M		2 S		2 S		2 M		2 J		2 D	eglise Clignart
3 J		3 D	gustave	3 D	place Bourne	3 M		3 V		3 L	
4 V		4 L		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 S		5 M		5 M		5 V		5 D	chateau Bourne	5 M	
6 D	genouillac	6 M		6 M		6 S		6 L		6 J	
7 L		7 J		7 J		7 D	genouillac	7 M		7 V	
8 M		8 V		8 V		8 L		8 M	chateau Bourne	8 S	
9 M		9 S		9 S		9 M		9 J		9 D	genouillac
10 J		10 D	chateau Bourne	10 D	eglise Clignart	10 M		10 V		10 L	genouillac
11 V		11 L		11 L		11 J		11 S		11 M	
12 S		12 M		12 M		12 V		12 D	bonnat	12 M	
13 D	place Bourne	13 M		13 M		13 S		13 L		13 J	
14 L		14 J		14 J		14 D	place Bourne	14 M		14 V	
15 M		15 V		15 V		15 L		15 M		15 S	
16 M		16 S		16 S		16 M		16 J		16 D	chateau Bourne
17 J		17 D	Mathieu	17 D	bonnat	17 M		17 V		17 L	
18 V		18 L		18 L		18 J		18 S		18 M	
19 S		19 M		19 M		19 V		19 D	mathieu	19 M	
20 D	eglise Clignart	20 M		20 M		20 S		20 L		20 J	
21 L		21 J		21 J		21 D	mathieu	21 M		21 V	
22 M		22 V		22 V		22 L	mathieu	22 M		22 S	
23 M		23 S		23 S		23 M		23 J		23 D	bonnat
24 J		24 D	genouillac	24 D	gustave Saumano	24 M		24 V		24 L	
25 V		25 L		25 L		25 J		25 S		25 M	
26 S		26 M		26 M		26 V		26 D	gustave Saumano	26 M	
27 D	bonnat	27 M		27 M		27 S		27 L		27 J	
28 L		28 J		28 J		28 D	eglise Clignart	28 M		28 V	
29 M				29 V		29 L		29 M		29 S	
30 M				30 S		30 M		30 J	gustave Saumano	30 D	place Bourne
31 J				31 D	chateau			31 V			

Calendrier 2019 - Deuxième Semestre

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 L		1 J		1 D	mathieu	1 M		1 V	place Bourne	1 D	chateau Bourne
2 M		2 V		2 L		2 M		2 J		2 L	
3 M		3 S		3 M		3 J		3 D	place Bourne	3 M	
4 J		4 D	eglise Clignart	4 M		4 V		4 L		4 M	
5 V		5 L		5 J		5 S		5 M		5 J	
6 S		6 M		6 V		6 D	gustave Saumano	6 M		6 V	
7 D	gustave Saumano	7 M		7 S		7 L		7 J		7 S	
8 L		8 J		8 D	genouillac	8 M		8 V		8 D	mathieu
9 M		9 V		9 L		9 M		9 S		9 L	
10 M		10 S		10 M		10 J		10 D	gustave Saumano	10 M	
11 J		11 D	bonnat	11 M		11 V		11 L	gustave Saumano	11 M	
12 V		12 L		12 J		12 S		12 M		12 J	
13 S		13 M		13 V		13 D	chateau Bourne	13 M		13 V	
14 D	mathieu	14 M		14 S		14 L		14 J		14 S	
15 L		15 J	bonnat	15 D	place Bourne	15 M		15 V		15 D	eglise Clignart
16 M		16 V		16 L		16 M		16 S		16 L	
17 M		17 S		17 M		17 J		17 D	bonnat	17 M	
18 J		18 D	gustave Saumano	18 M		18 V		18 L		18 M	
19 V		19 L		19 J		19 S		19 M		19 J	
20 S		20 M		20 V		20 D	mathieu	20 M		20 V	
21 D	genouillac	21 M		21 S		21 L		21 J		21 S	
22 L		22 J		22 D	eglise Clignart	22 M		22 V		22 D	place Bourne
23 M		23 V		23 L		23 M		23 S		23 L	
24 M		24 S		24 M		24 J		24 D	genouillac	24 M	
25 J		25 D	chateau Bourne	25 M		25 V		25 L		25 M	place Bourne
26 V		26 L		26 J		26 S		26 M		26 J	
27 S		27 M		27 V		27 D	eglise Clignart	27 M		27 V	
28 D	place Bourne	28 M		28 L		28 L		28 M		28 S	
29 L		29 J		29 D	bonnat	29 M		29 V		29 D	genouillac
30 M		30 V		30 L		30 M		30 S		30 L	
31 M		31 S				31 J				31 M	

ETAT CIVIL 2017

Mariages

M. BERNADIN Jean-Charles et Mme DELARUE Marie-Laure, le 28/04/2017
M. LAUNAY Damien et Mme RUBY Laëtetia, le 12/05/2017
M. STERN François et Mme HOARAU Sophie, le 30/06/2017

Naissances

MALDANT Gabin, né à Guéret (Creuse), le 30/05/2017
PARRAIN Mathis, né à Guéret (Creuse), le 15/07/2017
SIMONNET Mya, né à Guéret (Creuse), le 13/09/2017

Décès

M. PETITJEAN Philippe, le 21/02/2017
Mme LABETOULLE Pierrette, veuve MONTEILLER, le 31/03/2017
Mme CHEZEAUD Elliane, veuve GRANDVIERGNE, le 21/04/2017
M. BANNIER Jacques, le 12/05/2017
Mme GRANDVIERGNE Simonne, veuve ROUSSEAU, le 28/07/2017
Mme ROBERT Lucette, veuve GOUVERNAIRE, le 07/11/2017

ETAT CIVIL 2018

Naissances

CHASSAGNE Elyse, né à Montluçon (Allier), le 02/07/2018
BRUNET Tiago, né à Guéret (Creuse), le 05/08/2018
CESTELLI Lorenzo, né à Guéret (Creuse), le 19/08/2018
JANNOT Sohann, né à Guéret (Creuse), le 25/11/2018

Décès

M. COTINEAU Georges, le 05/01/2018
Mme VILLEVET Ginette, veuve MICHAUD, le 29/04/2018
Mme ROUSSEAU Jeannine, le 16/05/2018
Mme GOUGUET Raymonde, le 11/08/2018
Mme LALIERE Suzanne, le 24/11/2018
M. BOURGUIGNON Marcel, le 26/11/2018
M. PEYRATOUT Louis, le 30/11/2018
Mme SECULA Marie, le 04/12/2018
M. NICOLAS Jacques, le 21/12/2018